UNIOPSS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

AVANT-PROPOS P.03

1 2 3

MISSION, ORGANISATION, GOUVERNANCE P.04

PRÉSENTATION DE L'UNIOPSS P.06

LE RÉSEAU DES URIOPSS P.07

LES ADHÉRENTS NATIONAUX P.08

GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT P.09

TEMPS FORTS ET ACTIVITÉ 2022 P.14

ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL P.16

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES P.18

TEMPS FORTS 2022 P.20

ACTIVITÉS 2022

Recherche et Prospective P.26

Vie associative et ESS P.28

Travail social, emploi, gestion des ressources humaines, coopération P.30

Gestion, tarification, régulation P.32

Santé P.34

Lutte contre les exclusions P.36

Enfances Familles Jeunesses P.38

Autonomie et Citoyenneté des Personnes Âgées et des Personnes en situation de handicap P.40

Semaine Bleue – Prix Chronos P.44

Service Civique P.46

Centre de ressources DLA solidarités – santé P.48

Communication et information P.50

RAPPORT FINANCIER 2022 P.52

ILS NOUS SOUTIENNENT P.62

RETROUVEZ LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE P. 20

Daniel Goldberg Patrick Doutreligne

AVANT-PROPOS

L'année 2022, période de sortie de la crise Covid, a plongé paradoxalement les associations des solidarités et de la santé dans une période plus complexe qu'avant la pandémie.

Les tensions concernant l'activité dans les différents secteurs, les moyens mis à disposition par les autorités publiques et la pénurie des métiers de l'humain n'ont pas permis de mettre à profit ce temps pour concevoir de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes, plus proches de leurs besoins et de leurs choix, alors que, au plus fort de la crise, cet objectif était fortement mis en avant.
De plus, le manque de connaissance fine des associations par les pouvoirs publics, ainsi que des annonces certes positives, mais souvent incomplètes, parfois disparates suivant les secteurs et les territoires, ont créé des tensions au sein de nombre de structures.

À la suite des élections nationales, en plus du suivi des différentes concertations en cours, l'Uniopss s'est aussi impliquée face aux impasses budgétaires, pour les associations, de la hausse des dépenses contraintes, notamment pour l'alimentation et l'énergie.
La pénurie des métiers de l'humain a continué de marquer fortement cette période. Notre réseau a été force de propositions et de mobilisations. Nous avons ainsi pesé lors des négociations qui ont amené aux annonces par le Premier ministre, le 18 février 2022, de la revalorisation de 183 euros net mensuels pour le secteur médico-social, même si nous regrettons qu'il reste des « oubliés » qui n'en bénéficient pas.

Enfin, nous avions, à de nombreuses reprises, alerté sur le choix de modèle avant que n'éclate le scandale dans le secteur lucratif du Grand âge. Acteur des politiques publiques pour le compte de l'État et des départements, nous avons aujourd'hui d'autant plus l'ambition de participer à leur définition et à leurs modalités d'évaluation plutôt que les subir.

Dans ces douze mois, l'activité du réseau Uniopss-Uriopss n'a été possible que grâce à l'engagement fort des équipes salariées et des directions qui en sont ici remerciées, tout comme celui des administrateurs nationaux et régionaux.
Ce qui motive les adhérents de l'Uniopss du champ non lucratif social, médico-social et sanitaire, acteurs du lien social, du logement accompagné et du monde socio-judiciaire, en établissement ou au domicile, et ce qui motive notre Union elle-même est avant tout la promotion des droits fondamentaux des personnes.
Soixante-quinze ans après sa création, la modernité de notre Union interfédérale et intersectorielle qui s'intéresse ainsi à l'entièreté de la personne, est toujours aussi robuste et d'actualité. Ancrée dans la réalité des territoires, l'Uniopss peut continuer à agir pour tous, tout en étant proche de chacun.

Patrick Doutreligne et **Daniel Goldberg**
PRÉSIDENTS SUCCESSIFS DE L'UNIOPSS EN 2022

PARTIE 1

MISSIONS, ORGANISATION, GOUVERNANCE

06 PRÉSENTATION DE L'UNIOPSS

07 LE RÉSEAU DES URIOPSS

08 LES ADHÉRENTS NATIONAUX

09 GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle est présente sur tout le territoire, au travers de :

- un réseau de 15 unions régionales (Uriopss)
- une centaine de fédérations, unions et associations nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Les adhérents de l'Union regroupent près de 35 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de tous à la vie en société

NOS MISSIONS

Organiser une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé…).

Valoriser le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe, en contribuant à sa modernisation.

Veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics et les associations de solidarité.

NOS ACTIONS

Réagir à l'actualité, construire des propositions

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

Anticiper pour mieux agir

Sa mission de Recherche et Prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers.

Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils multimédia et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études thématiques, des colloques ainsi qu'un congrès tous les deux ans.

Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en proposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

DES UNIONS RÉGIONALES (URIOPSS) réparties sur tout le territoire

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratifs de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (informations, conseils, formations, services...).

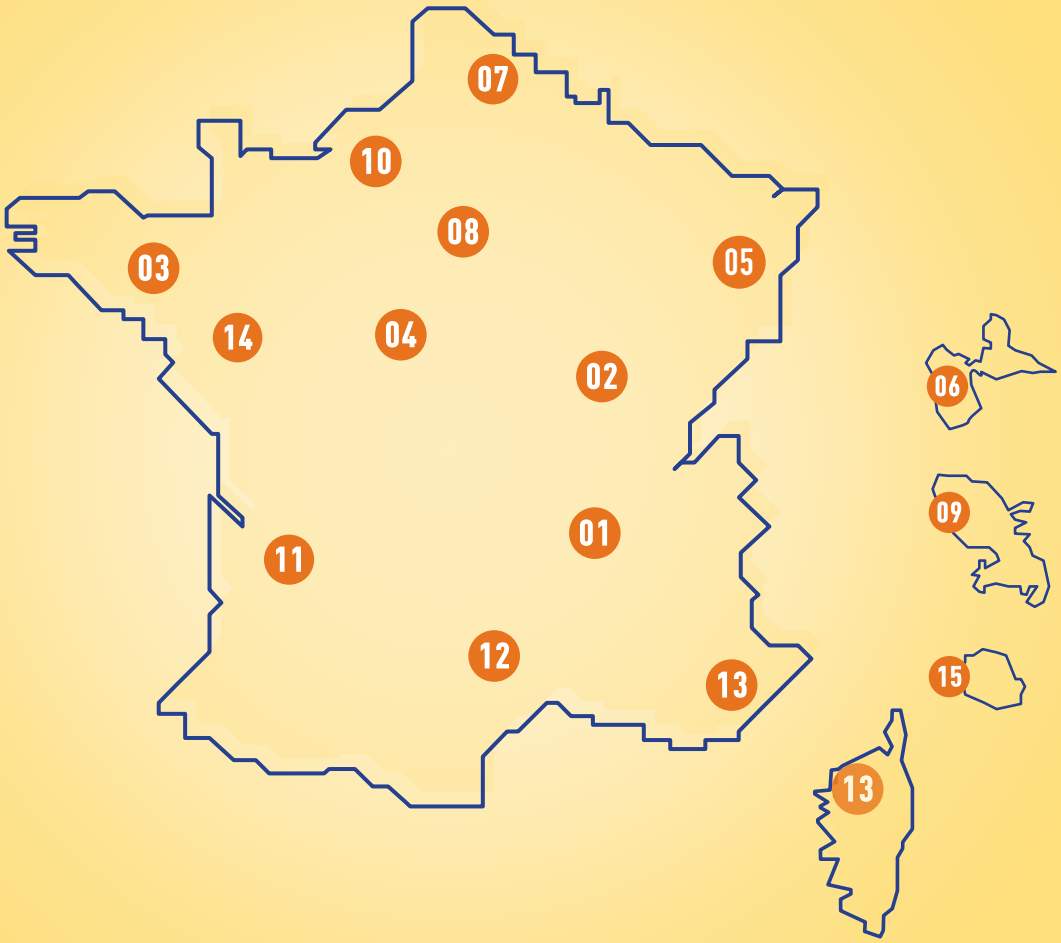

01 **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
www.uriopss-ara.fr

02 **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**
www.uriopss-bfc.fr

03 **BRETAGNE**
www.uriopss-bretagne.fr

04 **CENTRE**
www.uriopss-centre.fr

05 **GRAND EST**
www.uriopss-grandest.fr

06 **GUADELOUPE**
www.uriopss-guadeloupe.fr

07 **HAUTS-DE-FRANCE**
www.uriopss-hdf.fr

08 **ÎLE-DE-FRANCE**
www.uriopss-idf.fr

09 **MARTINIQUE/URASS**
www.uriopss-martinique.fr

10 **NORMANDIE**
www.uriopss-normandie.fr

11 **NOUVELLE AQUITAINE**
www.uriopss-aquitaine.fr

12 **OCCITANIE**
www.uriopss-occitanie.fr

13 **PACA ET CORSE**
www.uriopss-pacac.fr

14 **PAYS DE LA LOIRE**
www.uriopss-pdl.fr

15 **RÉUNION-MAYOTTE**
www.uriopss-reunion-mayotte.fr

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

- ACCENT PETITE ENFANCE*
- ACIS FRANCE
- ACTION CONTRE LA FAIM
- ACTION ENFANCE FONDATION MVE
- ADEDOM
- ADMR UNION NATIONALE
- ADVOCACY FRANCE
- AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)
- AIDES
- AMICALE DU NID
- APF FRANCE HANDICAP
- APPRENTIS D'AUTEUIL
- ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
- ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)
- ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)
- ASSOCIATION L'ESSOR
- ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES
- ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*
- ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)
- ASSOCIATION PASSEUR DE MOTS, PASSEUR D'HISTOIRES
- CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)
- CITÉS CARITAS
- CITOYENS ET JUSTICE
- COHABILIS
- COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)
- COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL
- CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)
- CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
- CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPECIALISES (CHEOPS)
- EMMAÜS FRANCE
- FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE
- FÉDÉRATION ADDICTION
- FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE
- FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)
- FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)
- FÉDÉRATION FRANÇAISE SESAME AUTISME
- FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP
- FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME
- FÉDÉRATION NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (FNES)
- FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE/ CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP–CSF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET AMIS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT – GENS DU VOYAGE)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
- FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)
- FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT
- FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE
- FÉDÉRATION SOLIHA
- FONDATION ABBÉ PIERRE
- FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG
- FONDATION DE FRANCE
- FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
- FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
- FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
- FONDATION PARTAGE ET VIE
- FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
- FRANCE TERRE D'ASILE
- GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)
- HOVIA
- L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (LADAPT)
- L'ARCHE EN FRANCE
- LA CIMADE
- LE REFUGE
- LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
- MÉDECINS DU MONDE
- MUTLOG
- ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)
- PARALYSIE CÉRÉBRALE FRANCE
- PROBTP RMS
- SECOURS CATHOLIQUE
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)
- SOS VILLAGES D'ENFANTS
- UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (UNAFO)
- UNION FÉDÉRATIVE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANTS MATERNELS (UFNAFAAM)
- UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
- UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)
- UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)
- UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)
- UNION NATIONALE DES CLLAJ
- UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
- VACANCES ET FAMILLES
- VACANCES OUVERTES
- VOIR ENSEMBLE

** Groupement associé*

GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNIOPSS

Elle comprend une centaine de membres, composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux) et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice. Elle élit les membres du Conseil d'administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans. En 2022, l'Assemblée générale s'est tenue le mercredi 15 juin.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOPSS

Composé de personnalités qualifiées, de représentants des Uriopss et de représentants des adhérents nationaux, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.
Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'Uniopss.
Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale, gère et administre l'Uniopss, conformément à ses orientations et aux décisions budgétaires votées. Il veille notamment à l'agrément de nouveaux adhérents, prépare le programme d'action et les orientations stratégiques, arrête les comptes et prépare le budget prévisionnel. Il valide également les positionnements politiques et stratégiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2022 :

- Congrès de l'Uniopss à Rennes : 13 et 14 mai 2022
- Prochain congrès de l'Uniopss : appel à candidature, choix du lieu et de la date
- L'accueil des réfugiés Ukrainiens
- Les Ehpad et la crise des métiers
- L'attractivité des métiers de l'humain
- La mobilisation sur la pénurie des métiers de l'humain : 28 septembre 2022
- Lancement du Comité d'Ethique
- Lancement des Journées du Réseau des Solidarités : 3 et 4 avril 2023
- Le CRDLA
- Le Service Civique
- La Semaine Bleue et le Prix Chronos de littérature
- Les concertations CNR
- Le Pacte des solidarités
- Le projet stratégique
- PLF/PLFSS

Composition du Conseil d'administration (AU 30 MARS 2023)

Personnes qualifiées	
Daniel Goldberg	Président
Patrick Doutreligne	
Jean-Luc Nevache	conseiller d'État
Patricia Sitruk	Vice-présidente déléguée

Adhérents nationaux	Représentés par
APF France handicap	Hervé Delacroix
Association Addictions France	Nelly David
Association les Petits Frères des Pauvres	Yann Lasnier
Emmaüs France	Anne Babic
Fédération des acteurs de la solidarité	Nathalie Latour
Fédération de l'Entraide Protestante	Olivier Joël
Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles – FNAPAEF	Claudette Brialix
Fondation de l'Armée du Salut	Éric Yapoudjian
L'ESSOR	Gaël Escaffre
Secours Catholique – Cité Caritas	Jean-François Desclaux
Secours Populaire Français	Marc Castille
Union Nationale ADMR	Jérôme Perrin
Union nationale de l'aide, des soins et services aux domiciles – UNA	Marie-Reine Tillon

Uriopss	Représentées par
Auvergne-Rhône-Alpes	Robin Dumas
Bourgogne-Franche-Comté	François Marti
Bretagne	Joël Goron
Centre	Marcel Hartmann
Grand Est	Françoise Mager
Hauts de France	Dominique Demory
Île-de-France	Brigitte Vigroux
Normandie	Pascal Cordier
Nouvelle Aquitaine	Xavier Baylac
Occitanie	Jean-Luc Millot
Pays-de-la-Loire	Caroline Urbain
Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse	Jean-Vincent Piquerez
Uriopss ultra-marines	Michel Saint-Val

LE BUREAU DE L'UNIOPSS

Il est élu par le Conseil d'administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans.
Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux ainsi que de la communication.

Composition :

Président		Daniel Goldberg
Vice-présidente déléguée		Patricia Sitruk
Vice-président *(représentant les adhérents nationaux)*		Éric Yapoudjian
Vice-président *(représentant les Uriopss)*		Jean-Vincent Piquerez
Trésorière		Nelly David
Secrétaire		Marc Castille
Membres	Pascal Cordier Olivier Joël	Dominique Demory Françoise Mager

Des lieux d'échanges avec les Uriopss et les adhérents nationaux

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENCES D'URIOPSS

Les président(e)s des Uriopss forment une conférence qui se réunit au moins trois fois par an. Elle prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss. Elle est ouverte deux fois par an aux directeur(trice)s des Uriopss.

Outre des points d'actualité, les sujets ont principalement porté en 2022 sur :

- Le prochain Congrès de l'Uniopss : appel à candidature, choix du lieu et de la date
- Mobilisation sur la pénurie des métiers : 28 septembre 2022
- PLF/PLFSS 2023
- Les concertations engagées par l'État : CNR Bien vieillir, Pacte des Solidarités
- Les chantiers et la vie internes du Réseau : mutualisation/coopération, modèle socio-économique, communication, projet stratégique, journées du Réseau des Solidarités, SIRUP/Eudonet
- L'état des lieux des budgets 2023 pour les organismes

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Inscrit à l'Article XVII des statuts de l'Uniopss, le Comité d'éthique mène une réflexion éthique se rapportant aux buts, missions et actions de l'Uniopss.
Le Comité est saisi par le Conseil d'administration des sujets dont ce dernier souhaite qu'il se saisisse pour exprimer un avis. Des propositions peuvent être envoyées au Comité d'éthique par les adhérents. Le Comité peut également s'auto-saisir de tout sujet.
Le Comité peut aussi donner un avis dans les procédures de radiation d'adhérents ou de révocation d'administrateurs.
Il se réunit au moins deux fois par an.
Emmanuel Hirsch en assurera la Présidence et sa composition définitive sera validée par l'Assemblée générale de l'Uniopss et comprendra : deux membres du Conseil d'administration, deux membres désignés parmi les adhérents nationaux, deux membres désignés parmi les administrateurs des Uriopss, deux directeur(trice)s des Unions régionales, trois personnes qualifiées.
L'organisation et le fonctionnement du Comité d'éthique sont régis par un règlement intérieur.

LA CONFÉRENCE DES ADHÉRENTS NATIONAUX

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par semestre.
La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. Depuis 2016, un invité extérieur permet de lancer la discussion sur des enjeux transversaux.

LE CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Le Conseil de Recherche et Prospective a poursuivi ses travaux sur la société inclusive. Le Conseil a capitalisé les auditions engagées depuis 2019. Pour contribuer au débat public comme aux analyses et positionnements des associations, il s'agit de comprendre comment l'inclusion, faussement consensuelle, se décline selon différents modes, dans les différents secteurs ; d'observer les pratiques pour montrer tous leurs potentiels au-delà de la mise en œuvre d'une norme ; et enfin de penser les choix à opérer pour une société plus inclusive.

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux et animé par Christine Chognot, adjointe au directeur général, responsable de la mission de recherche et prospective, il associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Regards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uriopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, politiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss).

Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des administrateurs ou représentants des adhérents nationaux et des Uriopss, ainsi que par des bénévoles.

Les principales représentations en 2022

- **L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP),** représentation assurée par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss. Cotech Mon observatoire du Développement durable et Copil « Bénéfices d'une démarche RSE » assurées par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours à l'Uniopss.
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA),** assurée par Etienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » de l'Uniopss (titulaire), et Céline Filippi, conseillère technique Autonomie et citoyenneté des PA/PH à l'Uniopss (suppléante). L'Uniopss participe également aux travaux SERAFIN-PH, pilotés par la CNSA et la DGCS, (comité stratégique, groupe technique national et comité technique modèles de financement) ; elle est représentée par Chloé Blossier, conseillère technique Autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap, et par Joseph Ezin-Wota, conseiller technique Gestion-Tarification-Régulation.
- **Le Comité d'entente protection de l'enfance du Défenseur des droits,** assurée par Alexandra Andres, conseillère technique Enfances Familles Jeunesses à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente Santé du Défenseur des droits,** assurée par Marion Munch, conseillère technique Santé-ESMS à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente « Avancée en âge »,** assurée par Etienne Petitmengin.
- **Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS),** assurée, au titre de la section sociale, par Céline Filippi (titulaire) et Joseph Ezin-Wota ; au titre de la section sanitaire par Marion Munch.
- **Le comité partenarial Petite Enfance de la Caisse nationale des Allocations Familiales (CNAF),** assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité de suivi de la Complémentaire Santé Solidarité,** assurée par Manon Jullien, conseillère technique Lutte contre les exclusions (titulaire) et Marion Munch (suppléante).
- **Le Comité de suivi DALO,** assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement (titulaire) et Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention-Hébergement-Logement (suppléant).
- **Le comité Structures du numérique en santé et le Comité stratégique du Programme ESMS numérique,** assurée par Marion Munch.
- **Le Comité technique interministériel du plan métiers du grand âge et de l'autonomie,** assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours à l'Uniopss.
- **La Commission de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance des personnes vulnérables,** assurée par Céline Filippi (titulaire) puis Chloé Blossier.
- **La Conférence nationale de santé (CNS),** assurée par Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Commission « Santé » de l'Uniopss (titulaire), et Marion Munch (suppléante).
- **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE),** assurée par Danièle Jourdain-Menninger, au titre du Mouvement associatif, présentée par l'Uniopss.
- **Le Conseil national de l'habitat (CNH),** assurée en tant que titulaires par Manuel Domergue (Fondation Abbé Pierre) et Michel Roux (Fapil) et en tant que suppléants par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Aude Pinault (Unhaj).
- **Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH),** assurée par Etienne Petitmengin et Chloé Blossier. L'Uniopss fut aussi présente à la commission « *Santé, bien-être et bientraitance* » avec la participation de Marion Munch et à la commission « *Formation, emploi ordinaire et adapté et travail protégé* » avec la participation d'Isabelle Léomant.
- **Le Conseil national de l'information statistique (CNIS),** assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général ; et à la commission Emploi, qualification et revenus du travail par Isabelle Léomant.
- **Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE),** assurée par Noam Leandri, président de la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Manon Jullien (suppléante).
- **Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE),** assurée, pour les séances plénières, par Emilie Casin-Larretche, Apprentis d'Auteuil (titulaire) et Francine Kosmann OSE (suppléante) ; Katy Lemoigne, Association Chantelair/Uriopss Pays-de-la-Loire (titulaire) et Alexandra Andres, Uniopss (suppléante) ; Jean-Pierre Rosenczveig, Uniopss (titulaire)) Stéphane Landreau, Citoyens et Justice (suppléant) ; Guy Zolger, Fédération de l'Entraide protestante (titulaire) et Thierry Louzy, Fondation de l'Armée du Salut (suppléant).
- **Le Conseil social de l'habitat (CSH),** assurée par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Bernard Usquin, administrateur Habitat et Humanisme (suppléant).
- **Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) – Commission « Égalité Femmes-Hommes »,** assurée par Isabelle Léomant, en tant qu'experte.
- **La Convention relative au développement durable** entre l'État (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et ministère des Solidarités et de la Santé), l'Anap et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale,** assurée par Joseph Ezin-Wota.
- **L'EPN12 au Conservatoire national des arts et métiers – Cnam** (*Conseil d'administration réunissant l'équipe pédagogique des formations santé/social*), assurée par Christine Chognot.
- **L'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP),** assurée par Jérôme Voiturier et Christine Chognot. « Les pratiques des associations et les apports des neurosciences », par Isabelle Léomant.
- **ESS France,** assurée, au nom du Mouvement associatif, par Jérôme Voiturier (membre titulaire du Conseil d'administration).

- **L'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe,** dont la présidence est assurée par Guy Janvier, bénévole. Jeanne Dietrich y participe et assure par ailleurs la représentation d'EAPN France auprès du Comité Stratégique d'EAPN Europe.
- **La Fondation Crédit Coopératif,** assurée par Christine Chognot.
- **La Fondation Partage et Vie,** assurée par Jérôme Voiturier.
- **Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA),** assurée par Patrick Doutreligne, ancien président de l'Uniopss (Famille) puis par Daniel Goldberg, nouveau président de l'Uniopss, Alain Villez (Âge), président des Petits Frères des Pauvres et Alexandra Andres.
- **Le Haut conseil du travail social (HCTS),** assurée par Isabelle Léomant et Jérôme Voiturier. Participation aux assemblées plénières, à la Commission permanente ainsi qu'à différents groupes de travail.
- **La Haute Autorité de Santé,** assurée par Jérôme Voiturier et Marion Munch, en tant que membre du comité de concertation de la commission en charge du social et du médico-social.
- **Le Mouvement associatif,** assurée par Jérôme Voiturier (titulaire), vice-président en charge de la Commission « Économie ». Plusieurs salariés de l'Uniopss participent en tant qu'experts aux travaux des commissions du Mouvement associatif (Isabelle Léomant notamment).
- **L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS),** assurée Jérôme Voiturier.
- **Sogama Conseil,** assurée par Olivier Joël, administrateur de l'Uniopss et de la Fédération de l'Entraide Protestante.
- **Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS),** assurée par Marion Munch.

L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.

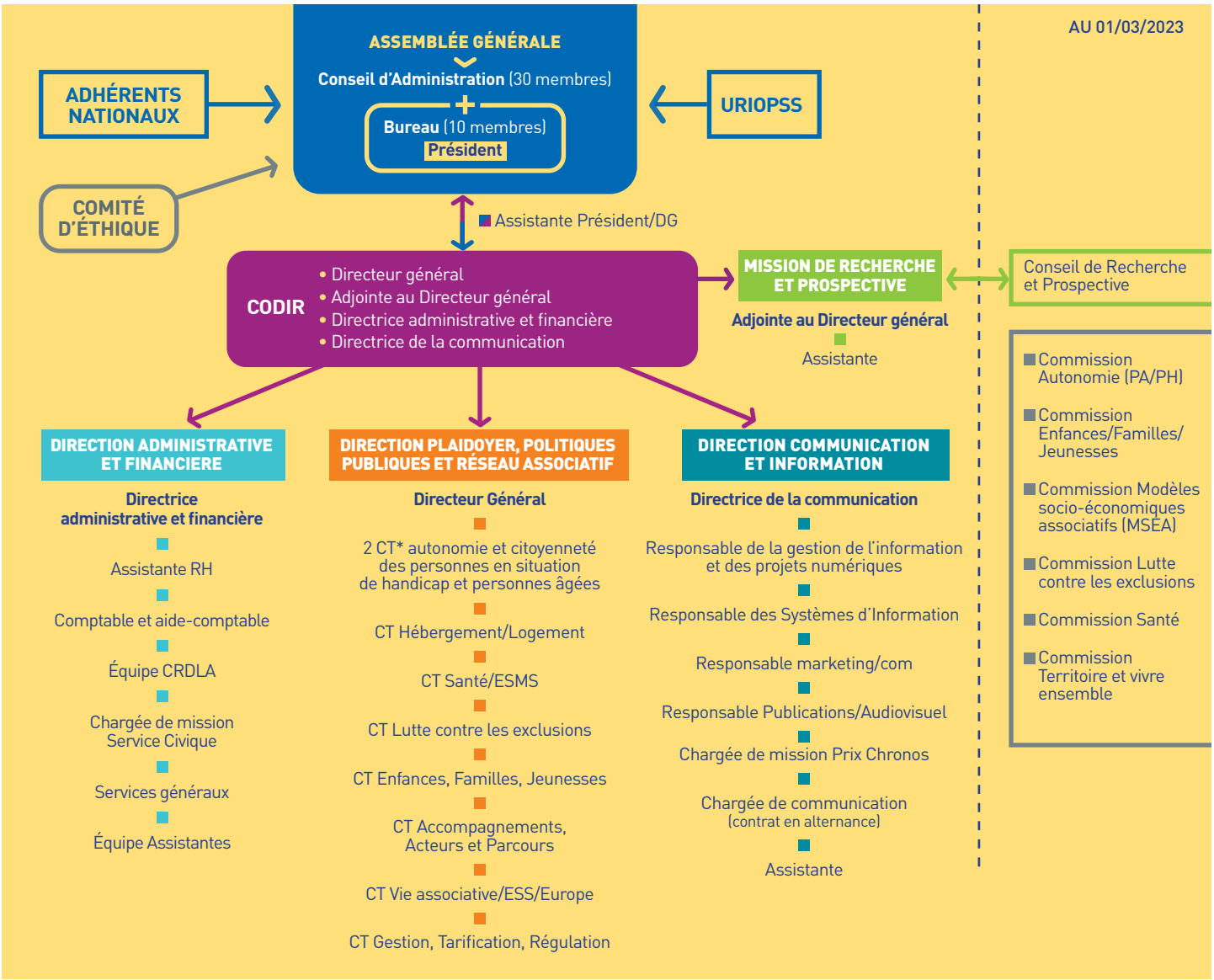

** CT : conseiller(e) technique*

Les commissions et groupes de concertation de l'Uniopss (au 31 décembre 2022)

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux.

Leur président(e) est désigné(e) par le président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'administration : leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

Les commissions peuvent se doter d'un Bureau, composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurant les liaisons courantes avec le directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique. Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Bureau ou le Conseil d'administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de Recherche et Prospective et la Direction de la communication et de l'information de l'Uniopss.

COMMISSION « ENFANCES FAMILLES JEUNESSES »

Président(e)s : Jean-Pierre Rosenczveig et Katy Lemoigne

Conseillère technique : Alexandra Andres

COMMISSION « AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Président : Etienne Petitmengin

Conseillères techniques : Céline Filippi, Chloé Blossier

Groupes de concertation

« Personnes âgées/Personnes handicapées »

Animation : Céline Filippi, Chloé Blossier

« SERAFIN-PH »

Animation : Chloé Blossier

COMMISSION « TERRITOIRES ET VIVRE ENSEMBLE »

Co-Présidents : Jean-Pierre Duport, Hugues Feltesse

COMMISSION « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Président : Noam Leandri

Conseillères techniques : Manon Jullien, Jeanne Dietrich

Groupes de concertation

« Prévention Hébergement Logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE
Animation : Jeanne Dietrich

« ALERTE-Partenaires sociaux »

Président : Noam Leandri, avec l'appui de Manon Jullien, Jeanne Dietrich
20 membres et 9 partenaires sociaux employeurs et salariés

« GRI (Groupe Réseau Insertion) »

Président : Noam Leandri
Animation : Manon Jullien, avec l'appui de Jeanne Dietrich

« GRI dédié aux questions d'hébergement et de logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE
Animation : Jeanne Dietrich

COMMISSION « MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS »

Animation : Isabelle Léomant et Joseph Ezin-Wota

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss sur l'analyse des pratiques et des réformes

« Gestion, Tarification, Régulation »

Animation : Joseph Ezin-Wota

« Droit social »

Animation : Isabelle Léomant

« Inter-réseau Participation et pouvoir d'agir »

Participation : Manon Jullien et Isabelle Léomant

COMMISSION « SANTÉ »

Présidente : Danièle Jourdain-Menninger

Conseillère technique : Marion Munch

Groupes de concertation

« Santé mentale »

Référent : Jean-Luc Brière
Animation : Marion Munch

« Numérique en santé »

Animation : Marion Munch

PARTIE 2

TEMPS FORTS & ACTIVITÉ

16 **ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

18 **L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES**

20 **TEMPS FORTS 2022**

26 **ACTIVITÉ 2022**

- Recherche et Prospective > P.26
- Vie associative et économie sociale et solidaire > P.28
- Travail social, emploi, ressources humaines, développement durable > P.30
- Gestion, tarification, régulation > P.32
- Santé > P.34
- Lutte contre les exclusions > P.36
- Enfances Familles Jeunesses > P.38
- Autonomie et Citoyenneté des Personnes Âgées et des Personnes en situation de handicap > P.40
- Semaine Bleue – Prix Chronos > P.44
- Service Civique > P.46
- Centre de ressources DLA solidarités – santé > P.48
- Communication et information > P.50

ÉDITO

Jérôme Voiturier
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIOPSS

DÉFENDRE, PROMOUVOIR ET VALORISER LE SECTEUR ASSOCIATIF DES SOLIDARITÉS : les maitres-mots de l'année 2022

2022 fut une année particulièrement éprouvante pour les associations des solidarités et de la santé, impactées par les conséquences économiques liées à l'inflation et l'augmentation générale des prix, marquées par la pénurie des professionnels liée au manque d'attractivité des métiers mais aussi par les inégalités des revalorisations entrainant de nombreux départs et des tensions sociales à l'intérieur même des établissements et services. Dans ce contexte de crise, l'Uniopss s'est mobilisée au quotidien pour promouvoir et défendre tous ces professionnels du soin et du lien, afin de garantir un accompagnement de qualité des personnes les plus fragiles.

La promotion du secteur associatif a pris différentes formes. Notre **Congrès de Rennes** a été l'occasion de valoriser toute l'innovation associative dans le champ des solidarités. Par-delà, au sortir de la crise Covid-19, qui nous avait imposé de repousser par trois fois notre Congrès et le plaisir de nous retrouver et de débattre, nous avons souhaité rendre visible toute la vivacité et le professionnalisme dont nous, collectivement, faisons preuve au quotidien, pour maintenir le lien social. Ce congrès, s'il fallait encore le prouver, a démontré toute l'ingéniosité et l'engagement des acteurs associatifs.

Par ailleurs, afin de faire reconnaitre, dans cette période, l'importance des associations et particulièrement des têtes de réseau, si souvent négligées, l'Uniopss s'est associée au Mouvement associatif, dont l'Union assure la vice-présidence, dans le cadre d'une étude sur le **« Parcours Influence »**.
L'enjeu est de peser collectivement pour la reconnaissance du rôle des têtes de réseau, en tant que « corps intermédiaire » dans la société, au-delà de leurs missions opérationnelles d'information, d'accompagnement et de représentation.

Promotion également du secteur non lucratif dans sa capacité à proposer une vision de la société, dans notre **plaidoyer « Pour un modèle social solidaire renouvelé »**, lors des élections présidentielle et législatives. Ce fut notamment l'occasion de rappeler que l'accompagnement des vulnérabilités doit être guidé par le maintien de la capacité d'agir et de décision de la personne, la qualité de l'accompagnement qui lui est proposée, et non par la recherche du profit pour quelques actionnaires, comme nous l'avons vu cette année dans le champ commercial.

Défense également du secteur associatif des solidarités, lorsque celui-ci est ignoré voire méprisé et qu'il subit des situations d'injustice et d'inégalités. Avant même les accords dits « Ségur », avant même la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 autour de Jean Castex, nous n'avons eu de cesse – et nous continuerons – de **dénoncer les oubliés des revalorisations salariales.**

Nous avons ainsi rassemblé, dans des mobilisations nationales et régionales, l'ensemble des acteurs adhérents de l'Uniopss et des Uriopss mais aussi les représentants des employeurs.

Défendre le secteur associatif passe aussi par l'objectivation ou la mise en lumière de situations qui peuvent passer sous le radar ou être mal connues. Ainsi, **notre enquête** menée et diffusée au cours de l'été 2022, montrant les difficultés de recrutement et leurs conséquences sur la **qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants et des jeunes** dans les établissements et services de protection de l'enfance, a fait l'objet d'une présentation auprès des pouvoirs publics et a permis de démontrer toute la nécessité d'une action publique dans ce secteur.

Parallèlement à cette mobilisation du réseau, l'Uniopss s'est impliquée dans près de 7 **conseils nationaux de la refondation** (CNR) et dans la discussion en vue du futur **Pacte des solidarités,** tout en travaillant sur la création d'un service public de la petite enfance et en portant des propositions d'amendements lors des débats législatifs des **projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale,** montrant ainsi sa transversalité et sa vision « panoramique » des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires.

En 2022, le renforcement du réseau continue pour une meilleure qualité de services pour nos adhérents.

Le renforcement du réseau a également mobilisé l'Uniopss au cours de l'année 2022. Les **chantiers internes** (mutualisation, modèle socio-économique, et communication) ont été lancés. Prévus initialement en 2020 et retardés par la période Covid-19, ces chantiers sont pilotés par des représentants d'Uriopss auxquels sont associés des adhérents nationaux. Ils sont concomitants avec l'écriture du **projet stratégique,** qui mobilise également les Uriopss et les adhérents nationaux. Nous avons décidé de mener ces différents projets avec l'ensemble des structures et personnes qui composent l'Uniopss, car l'une des leçons tirées de la crise sanitaire que nous avons connue et des mobilisations que nous partageons, est bien la nécessité de renforcer la cohérence et les liens avec toutes les parties prenantes de l'Union. Ces différents groupes de travail doivent aboutir dans le courant de l'année 2023. C'est l'occasion ici de remercier les Uriopss et les adhérents nationaux pour leur implication et leur disponibilité, à la fois dans les commissions de l'Uniopss, dans les prises de position communes mais également dans les ateliers de réflexion et d'amélioration des actions de l'Union.

2022 a aussi été une année d'avancées dans l'élaboration du **système d'information du réseau Uniopss/Uriopss,** avec la mise en production du progiciel d'une nouvelle solution, notamment pour la gestion des contacts et des adhésions. Le déploiement au sein du réseau se poursuivra en 2023. L'année 2022 a également été celle du lancement du projet « Base d'expertise », permettant de se doter d'un nouvel outil de base de données de connaissances centralisant les contenus d'expertises produits par le réseau Uniopss-Uriopss. Toutes ces évolutions ont pour but, non seulement d'améliorer et de faciliter le travail du réseau, mais aussi d'accroitre la qualité des services à l'attention de l'ensemble de nos adhérents.

Enfin, pour conclure sur une note plus personnelle…

L'année 2022 a été marquée par le **départ de Patrick Doutreligne de la présidence de l'Uniopss,** qu'il assurait depuis 2015. Il reste heureusement un administrateur impliqué au sein de l'Uniopss et dans le Comité d'éthique de l'Union. Dans un contexte de réorganisation administrative de la France, son action et sa capacité de rassemblement ont permis le regroupement des Uriopss. Au nom de toute l'équipe de l'Uniopss, je tiens à le remercier pour sa disponibilité, sa bienveillance et sa connaissance des dossiers. J'ai eu la chance et le plaisir de partager quotidiennement, en tant que directeur général, son action. Je tiens à le remercier pour sa confiance.

Depuis le 21 septembre, Daniel Goldberg assure la présidence de l'Uniopss. Comme il l'a affirmé au Conseil d'administration lors de son élection, nous avons la certitude qu'il poursuivra le combat pour que la défense des droits des plus vulnérables et la construction de politiques plus justes et plus solidaires soit le projet de la société française tout entière.

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

+/- **20**
amendements proposés lors du PLFSS 2023

+/- **100**
représentations
au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social, médico-social et de l'ESS

+/- **100**
réunions par semaine en moyenne
(ministères, administrations centrales...)

+/- **190**
réunions de commissions et groupes de travail animées par l'Uniopss

227 714
visiteurs différents sur les portails web

20 000
personnes mobilisées le 28 septembre pour défendre les métiers de l'humain

\+ de **1 300**
structures accompagnées par le DLA
(Dispositif local d'accompagnement)

+/-

30
communiqués de presse

et

258
retombées médiatiques

9 730
abonnés au compte Twitter de l'Uniopss

+

977
abonnés en 1 an

+ de
1 000
participants au Congrès de l'Uniopss à Rennes

15 600
vues sur la chaine Solidarités TV depuis sa création en 2021

15 460
abonnés au compte LinkedIn de l'Uniopss

+

4 962
abonnés en 1 an

2 047
fiches d'expertise produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss

34e CONGRÈS DE L'UNIOPSS
Tous mobilisés pour un projet

Le 34e Congrès de l'Uniopss, qui a rassemblé à Rennes plus de 1 000 participants, a été pour les acteurs associatifs des solidarités et de la santé, un temps fort de mobilisation et d'interpellation des pouvoirs publics, avec comme boussole, un projet solidaire renouvelé. L'occasion de réaffirmer le pouvoir d'agir et d'innover des associations à l'heure d'un nouveau quinquennat.

Le Congrès en chiffres

Plus de 1 000 participants

19 ateliers participatifs

2 séances plénières et

1 conférence-débat grand public

47 exposants

1 soirée festive « bretonne »
(saveurs du terroir et interludes musicaux)

« Aujourd'hui, les associations construisent demain… Parlons-en ! » Tel était le thème du Congrès de l'Uniopss qui s'est déroulé les 13 et 14 mai 2022 au Couvent des Jacobins de Rennes, avec le concours de l'Uriopss Bretagne.

Un temps fort marqué tout d'abord par le plaisir de se retrouver, après trois reports successifs de cet événement, liés à la pandémie de Covid-19. Une volonté aussi, pour les acteurs associatifs, de mettre en avant leurs priorités pour les 5 prochaines années afin de peser sur les réformes à venir.

DÉMOCRATIE, ÉTHIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE… LES DÉFIS DU « MONDE D'APRÈS »

La première plénière du Congrès a donné la parole à plusieurs spécialistes de ces sujets majeurs, tels que Gilles de Margerie, commissaire général de France Stratégie, Anne Salmon, chercheuse au CNAM, Florence Jany-Catrice, professeure d'économie à l'Université de Lille ou encore Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable…

LA PLACE DES ASSOCIATIONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La table ronde qui a réuni Michel Jézéquel, directeur général de l'association Don Bosco, Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif et Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, a été l'occasion de revenir sur l'importance de préserver les libertés associatives, si essentielles à la vitalité démocratique.

La matinée s'est achevée par l'intervention inspirante et très applaudie de Philippe Forget, chef d'orchestre et **grand témoin,** qui a mis en résonnance une symphonie de Brahms et l'harmonie à rechercher dans notre société.

solidaire ambitieux !

QUEL VISAGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

La conférence-débat qui a réuni Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, Timothée Duverger, professeur à Sciences Po Bordeaux et Stéphane Le Teuff, président de la Fédération française du bâtiment de Bretagne, a permis de croiser les regards et d'insister sur la nécessité d'une mobilisation large des citoyens sur cette mutation.

SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET TRANSFORMATION SOCIALE

Le premier temps de la clôture du Congrès a été marqué par un éclairage sur la question de la société inclusive, avec en plateau : Robert Lafore, professeur émérite de droit public et président du Conseil de Recherche et Prospective de l'Uniopss, Patricia Sitruk, membre du Conseil de Recherche et Prospective de l'Uniopss et Eric Yapoudjian, directeur général de la Fondation de l'Armée du Salut et vice-président de l'Uniopss.
La table ronde qui a suivi a permis d'identifier les leviers pour un modèle social et solidaire renouvelé et de **repenser la place des plus fragiles dans notre société.** Carole Le Floch, conseillère technique à l'IRTS Parmentier et personne qualifiée au titre de son savoir expérientiel sur l'exclusion, Laurent Chambaud, directeur de l'École des hautes études en santé publique et Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, ont apporté leur éclairage et leur témoignage.
Lors du discours de clôture du Congrès, Olivier Hammel, vice-président de l'Uniopss, a appelé à ***« jouer collectif, pour une société plus humaine et plus vivable ».*** Il a notamment souligné l'importance de l'investissement social, garantie indispensable pour une société durable.

LE VILLAGE DES EXPOSANTS, espace d'échanges, d'animations et d'innovations !

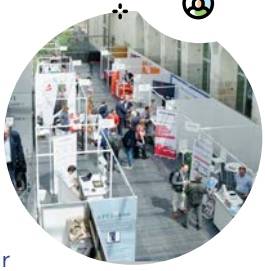

PARTIE PRENANTE DU CONGRÈS, LE VILLAGE DES EXPOSANTS A PERMIS AUX CONGRESSISTES de découvrir les initiatives et actions innovantes du réseau Uniopss-Uriopss, des adhérents, ainsi que des partenaires.

Séances de dédicaces, présentations, rencontres et jeu-concours... ces temps conviviaux ont été particulièrement appréciés des congressistes !

19 ATELIERS-DÉBAT ET FORUMS-DÉCOUVERTE

CES TEMPS PARTICIPATIFS ONT PORTÉ SUR DES SUJETS DE RÉFLEXION ET D'ACTUALITÉ, avec des analyses d'experts, des partages d'expériences d'acteurs de terrain et de personnes concernées. Ce fut l'occasion de découvrir les multiples visages de l'innovation associative – avec la diffusion d'un panorama de plus de 100 expériences pour témoigner du rôle des associations – et d'ouvrir des pistes pour l'avenir.

- **Les différents sujets qui ont été abordés font écho à la transversalité qui caractérise l'Uniopss.** Plusieurs ateliers ont ainsi été l'occasion de mettre en lumière la capacité d'invention des associations, à travers des pratiques singulières contribuant à la transformation de notre société.
- **Des questions centrales pour les acteurs associatifs ont été abordées** comme : la gouvernance participative ; la qualité de vie au travail ; l'articulation entre le management, le développement durable et la RSO ; l'intelligence collective ; ou encore l'évaluation de l'impact social.
L'accent a été mis également sur les innovations technologiques en matière d'autonomie, le virage numérique en santé, la transition énergétique dans le logement ou encore les innovations pour rendre l'Europe plus démocratique.
- **Il a été également question d'inclusion** : inclusion des enfants en situation de handicap, inclusion sociale en matière de santé mentale et psychiatrie, sans oublier l'inclusion de usagers, patients et personnes accompagnées au sein des associations.

Retrouvez la rétrospective en ligne des temps forts du Congrès de l'Uniopss (avec les vidéos des plénières et les enregistrements audio des ateliers) sur : **https://congres.uniopss.asso.fr/**

CRISE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN : l'Uniopss, les Uriopss et leurs adhérents en première ligne !

L'année 2022 a été marquée par d'importantes mobilisations et d'interpellations des pouvoirs publics. Objectif : obtenir une revalorisation et une juste reconnaissance de TOUS les professionnels du soin et de l'accompagnement engagés aux côtés des personnes en situation de vulnérabilité.

ACTE I : AVANT LA CONFÉRENCE DES MÉTIERS…

Durant la semaine du 24 janvier, l'Uniopss et les associations qu'elle réunit, ainsi que les Uriopss, ont fait entendre leur voix ! Des actions et interpellations se sont déployées sur l'ensemble du territoire pour signifier l'urgence et l'importance de reconnaitre ces métiers de l'humain.
Lettres ouvertes, motions, courriers aux pouvoirs publics et aux élus, tribune collective publiée dans Le Monde, campagne de communication sur les réseaux sociaux ont mis l'accent sur la pénurie de ces métiers et sur les risques de rupture dans l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables.
L'une des revendications phares a porté sur la revalorisation de tous les professionnels du social et du médico-social à hauteur de 183 euros net par mois. Une pétition, mise en ligne en ce sens le 27 janvier, a obtenu 30 000 signatures.

Le 18 février, l'Uniopss a pris la parole, par la voix de son président, à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social, organisée par Jean Castex pour rappeler une nouvelle fois, toute l'importance de ces métiers au service des plus fragiles.
L'annonce, par le Premier ministre, d'une augmentation de la rémunération des travailleurs sociaux à hauteur de 183 euros net par mois, que l'Uniopss avait défendu à maintes reprises auprès des cabinets ministériels et des rapporteurs missionnés par le Premier ministre, est apparu comme un pas important pour les 140 000 professionnels de l'humain.

ACTE II : LES ALERTES FACE AUX « OUBLIÉS »…

À la suite de la publication par le gouvernement de la liste des professionnels visés par la revalorisation de 183 euros, l'Uniopss, dans un **courrier au Premier ministre** du 26 avril, a fait part des inquiétudes des associations des solidarités et de la santé concernant un certain nombre de professionnels qui seraient laissés de côté.

Puis, le 18 mai, l'Uniopss, la Fédération des acteurs de la solidarité, Nexem, la Croix-Rouge française, la Fehap et la Cnape ont interpellé par courrier la nouvelle Première ministre, Elisabeth Borne, sur la nécessité de revaloriser la rémunération de tous les professionnels des secteurs concernés quels que soient la fonction ou le poste occupé.
Le 15 juin, lors de l'Assemblée générale de l'Uniopss, une motion a été votée invitant les pouvoirs publics à passer à l'action face à cette crise majeure. L'Uniopss a lancé ensuite, durant l'été, une nouvelle **pétition en ligne** interpellant le président de la République, le gouvernement et les parlementaires nouvellement élus sur l'urgence de la situation. Celle-ci a recueilli plus de 10 000 signatures.

ACTE III : NOUVELLE MOBILISATION NATIONALE !

À l'appel de 8 grandes fédérations et associations, dont l'Uniopss, une journée de mobilisation nationale a réuni, le **28 septembre,** partout en France, tous ceux et celles qui sont engagés au quotidien aux côtés des personnes en situation de vulnérabilité.
Sur l'ensemble du territoire, des rassemblements, marches, interpellations ont été organisés. Au total, ce sont près de **20 000 personnes** qui se sont mobilisées sur les territoires. A Paris, un rassemblement national a réuni plus de 500 personnes place du Palais-Royal.
En ouverture de la journée, une conférence de presse, en présence de plusieurs porte-paroles nationaux, dont le président de l'Uniopss, Daniel Goldberg, a permis de rappeler le contexte et de mettre en avant les principales revendications portées.
En parallèle, une campagne de communication – **#QuiPrendSoinDeNous** – s'est déployée sur les réseaux sociaux pour interpeller le grand public.

L'heure est à présent au respect des engagements pris. En ce sens, l'Uniopss a initié un courrier, co-signé par 30 fédérations et associations nationales des champs sanitaire, social, médico-social, socio-judiciaire ou du lien social. Celui-ci a été adressé le 18 octobre à Emmanuel Macron. Dans le même temps, un courrier, co-signé par le président de l'Uniopss et le/la président.e.s de chaque Uriopss, a été envoyé aux président(e)s des conseils départementaux concernant la mise en œuvre effective des mesures qui sont de leur ressort.

DANIEL GOLDBERG, nouveau président de l'Uniopss

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOPSS DU 21 SEPTEMBRE 2022 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU ET PAR L'ÉLECTION DE DANIEL GOLDBERG À LA PRÉSIDENCE DE L'UNIOPSS. Il succède à Patrick Doutreligne, qui assurait la présidence de l'Union depuis mai 2015. Ce dernier demeure personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'Uniopss et continue, à ce titre, à être partie prenante de la stratégie et de l'avenir du mouvement.

Élu à l'unanimité à la présidence de l'Uniopss, Daniel Goldberg poursuivra le combat pour que la défense des droits des plus vulnérables et la construction de politiques plus justes et plus solidaires soit le projet de la société française toute entière.

« *Dans un temps où chacun ressent nos vulnérabilités sanitaires, sociales et environnementales, une nouvelle période s'ouvre pour les politiques publiques. Les acteurs associatifs doivent aussi se mettre en situation de mieux faire entendre leur voix. Par sa présence transversale dans tous les secteurs des solidarités et de la santé, par son caractère interfédéral et par son ancrage territorial au plus près du terrain, l'Uniopss sera à l'initiative des convergences nécessaires.* » a indiqué Daniel Goldberg, qui mettra son énergie au service du nouveau projet stratégique de l'Union qui sera adopté en 2023.

NOUVEAU QUINQUENNAT : l'Uniopss reçue à l'Elysée et par plusieurs ministres

POLITIQUES DE L'ENFANCE

Le 13 juin, l'Uniopss a été conviée à un temps d'échange par Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance.
L'Uniopss s'est félicitée de cette nomination, signe positif pour une mobilisation collective forte en faveur de l'enfance. Elle a, par ailleurs, insisté sur l'importance de conduire une politique globale dans ce domaine.

POLITIQUES SOCIALES ET SOLIDARITÉ

Le 28 juin, l'Uniopss a rencontré Sarah Sauneron, Conseillère Solidarités, Égalité Femmes/Hommes, Lutte contre la discrimination du président de la République et de la Première ministre. Cette prise de contact fût l'occasion pour l'Uniopss d'évoquer les questions de pauvreté, de pénurie de professionnels, mais aussi du contexte budgétaire en lien avec l'inflation, qui met en péril les structures et la qualité de l'accueil.

POLITIQUES DU HANDICAP

Le 5 septembre, l'Uniopss a été reçue par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées. Les échanges ont tourné autour de la question cruciale de l'attractivité des métiers, ainsi que sur l'accessibilité et de la transformation de l'offre vers une société plus inclusive.

POLITIQUES DU LOGEMENT

Le 11 octobre, l'Uniopss a fait part de plusieurs priorités à Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Ville et du Logement. Elle a notamment souligné la nécessité d'assurer une liaison entre les politiques publiques et de prévoir des logements socialement accessibles lors des opérations de renouvellement urbain.

PRÉSIDENTIELLE 2022 : l'Uniopss plaide pour un modèle social solidaire renouvelé !

À L'OCCASION DES ÉLECTIONS 2022, L'UNIOPSS A FAIT LE CHOIX D'INTERPELLER LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE À TRAVERS UN PROJET GLOBAL. Ce plaidoyer est guidé par le vivre ensemble, l'attention aux plus précaires, en favorisant les conditions d'un juste équilibre entre l'économie, l'environnement et le social.

Les candidats à l'élection présidentielle ont été interpellés plus particulièrement sur six thématiques prioritaires : l'inclusion, l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement, le grand âge, la précarité des jeunes, l'accès aux droits et à la santé, sans oublier le dialogue entre associations et pouvoirs publics.

Leurs réponses ont été analysées et débattues lors d'une émission spéciale diffusée en direct le 21 mars sur Solidarités TV, la web-TV du réseau Uniopss-Uriopss.

CNR « BIEN VEILLIR » : l'Uniopss participe au lancement de la démarche

L'UNIOPSS ÉTAIT PRÉSENTE, LE 11 OCTOBRE, LORS DU LANCEMENT, PAR JEAN-CHRISTOPHE COMBE, DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION, DÉDIÉ AU « BIEN VIEILLIR ».

Dans ce cadre, plusieurs axes et propositions gagneraient, selon l'Uniopss, à être mis en œuvre, parmi lesquels : l'implication des acteurs associatifs dans la co-construction des réponses et dans leurs modalités d'évaluation ; la régulation du secteur ; la mise en place, face à la pénurie des métiers, d' « Assises régionales de l'emploi des solidarités » avec l'État, la Région, les départements et les acteurs de terrain pour faire un état des lieux des besoins actuels et à venir ; sans oublier le besoin d'une grande loi Autonomie qui prenne en compte l'ensemble des personnes, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap.

LUCRATIVITÉ ET SECTEUR DU GRAND ÂGE : l'Uniopss se positionne

À LA SUITE DES SCANDALES QUI ONT TOUCHÉ PLUSIEURS GROUPES PRIVÉS LUCRATIFS SPÉCIALISÉS DANS L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES, l'Uniopss a publié une tribune le 15 février pointant ces dérives et soulignant le fait que « 80 % des EHPAD n'ont pas d'actionnaires à rémunérer ».

Puis, dans un communiqué diffusé le 22 mai, elle a demandé au nouveau gouvernement, de manière préventive, un arrêt de toute nouvelle habilitation ou de tout nouvel agrément de structures lucratives dans le secteur du grand âge. Pour les établissements et services existants, le renforcement des contrôles financiers sur l'utilisation des dotations publiques et un cahier des charges exigeant doivent être mis en œuvre.

PAQUET LÉGISLATIF POUVOIR D'ACHAT : l'Uniopss plaide pour des mesures structurelles

À L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI « SUR LES MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT », l'Uniopss a publié, le 12 juillet, un communiqué dans lequel elle livre son analyse et porte un certain nombre de propositions.

Au-delà de mesures ponctuelles, certes utiles, qu'elle appelle les parlementaires à compléter, l'Uniopss a souligné la nécessité d'enrichir le texte avec des réponses structurelles globales, comme l'augmentation des minimas sociaux de 10 % ou l'ouverture du RSA aux jeunes de 18 ans.

DÉCONJUGALISATION DE L'AAH : la mise en œuvre se fait attendre !

APRÈS PLUSIEURS TENSIONS ET DÉBATS SUR LE SUJET EN 2021, LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR, DONT L'UNIOPSS, SE SONT MOBILISÉES pour proposer aux députés des amendements à présenter au projet de loi relatif au pouvoir d'achat, qui prévoyait une revalorisation de l'AAH.

Grâce au combat et au travail menés par l'ensemble des fédérations et associations du secteur, dont l'Uniopss, la déconjugalisation de l'AAH a ainsi été inscrite dans la loi au cours de l'été 2022.

Le réseau Uniopss-Uriopss et 17 autres associations du secteur, bien que se réjouissant de l'adoption de cette mesure, ont alerté, dans un communiqué commun, sur le délai de mise en œuvre de celle-ci : la date effective (octobre 2023) apparait en effet trop lointaine.

PACTE DES SOLIDARITÉS : l'Uniopss s'implique dans les réflexions

CONVIÉE LE 3 NOVEMBRE DERNIER PAR ELISABETH BORNE À LA PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DU FUTUR PACTE DES SOLIDARITÉS, L'UNIOPSS EST INTERVENUE POUR DÉFENDRE LE STATUT DES ASSOCIATIONS, qui mettent en œuvre les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces acteurs, qui agissent concrètement sur le terrain, doivent être soutenus.

Par ailleurs, dans le cadre du lancement, le 28 novembre, de l'axe 3 – « Prévention de la bascule dans la pauvreté et lutte contre la grande marginalité » – l'Uniopss a défendu un engagement fort de lutte contre la pauvreté dans toutes les politiques publiques et une cohérence des actions, notamment au moment où la réforme de l'assurance chômage et le recul de l'âge de la retraite font courir des risques de précarisation supplémentaires.

Puis, lors d'une rencontre avec Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la pauvreté, l'Uniopss a réaffirmé que la lutte contre la pauvreté devait être un indicateur de toutes les politiques publiques.

Enfin, le 9 décembre, lors d'une réunion de concertation autour de l'axe 2 du Pacte des solidarités – « Lutter contre la pauvreté par la sortie dans l'emploi » – l'Uniopss a pointé le fait que si l'emploi constitue un objectif important dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il ne peut être, au regard des publics les plus éloignés du marché du travail, le seul vecteur de ce combat.

ÉVALUATION DES ESSMS : l'Uniopss, aux côtés de ses adhérents

À LA SUITE DE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, l'Uniopss a coordonné plusieurs plaidoyers à destination des pouvoirs publics, pour que la mise en œuvre de la réforme n'entraîne pas des difficultés supplémentaires pour les équipes des ESSMS, et qu'elle permette une amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers. L'Uniopss a notamment été à l'initiative de plusieurs courriers inter-associatifs, et d'échanges avec la Haute Autorité de Santé.

De plus, afin d'accompagner ses adhérents dans l'appropriation des nouvelles modalités d'évaluation, l'Union a organisé des webinaires portant sur la réforme de l'évaluation et ses nouvelles exigences, en présence de la HAS notamment.

LFSS 2023 : l'Uniopss propose une vingtaine d'amendements

COMME CHAQUE ANNÉE, L'UNIOPSS S'EST FORTEMENT INVESTIE AUPRÈS DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS pour proposer des analyses et des propositions dans la construction de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023. En associant ses différentes commissions, elle a diffusé une liasse d'une vingtaine d'amendements, et a été auditionnée par différents parlementaires.

Elle a notamment insisté sur la nécessité d'accorder des moyens pérennes à la prévention, notamment en santé mentale, de mieux prendre en compte la problématique de l'accès aux soins ainsi que les inégalités sociales et territoriales en santé.

Elle a déploré par ailleurs un manque d'ambition sur le volet autonomie alors que le secteur est toujours dans l'attente d'une grande loi sur ce sujet.

Si certaines avancées sont à saluer concernant les familles, comme l'augmentation de 50 % de l'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales et la réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG), l'Uniopss regrette le maintien de conditions restrictives d'accès au CMG, excluant de fait certaines familles et leurs enfants.

Enfin, à l'heure où la crise écologique est une réalité dans le quotidien de toutes et de tous, l'Uniopss constate avec inquiétude que le sujet n'est en rien abordé dans cette LFSS.

ÉLARGIR LES CADRES D'ANALYSE POUR CONCEVOIR ET AGIR SUR DES BASES CONSOLIDÉES

La Mission de Recherche et Prospective de l'Uniopss (MRP) a poursuivi en 2022 ses travaux pour développer une expertise spécifique et nourrir la réflexion de l'Uniopss comme tête de réseau active dans la transformation des politiques publiques et les choix de société. Une part importante des activités est dédiée aux études et projets, sur l'utilité sociale, l'innovation, ... La MRP a aussi un rôle dans la vie du mouvement Uniopss. Articulé à cet ensemble, le Conseil de Recherche et Prospective est un rouage très important pour l'Uniopss.

LA POSTURE PROSPECTIVE POUR ANALYSER ET MIEUX AGIR DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

L'option prise à l'Uniopss s'inscrit dans le courant humaniste de la prospective, incarné par Gaston Berger, où prime la responsabilité collective dans l'avenir à construire. C'est un parti pris pour affirmer la dynamique d'associations agissant collectivement dans la société, au nom de l'intérêt général. Ainsi la prospective, pour une association, est bien plus que la stratégie, car elle tire aussi la démarche associative par la philosophie du projet, tout en permettant des articulations solides avec le champ de l'action. Cette conception irrigue les travaux de la MRP depuis le début des années 2000 et bien en amont pour l'Uniopss. **Comme l'illustrent les actions menées en 2022, il s'agit d'élargir les cadres d'analyse, de relier pratique et théorie pour mieux comprendre ce qui se joue, être plus solide dans l'alternative, montrer comment les choix relèvent d'options en valeurs.**

Participer aux commissions thématiques du Conseil national de l'information statistique (Cnis) vise ainsi l'amélioration de l'analyse des questions qui mobilisent l'Uniopss.

Les analyses économiques dans le Document de rentrée sociale et les Notes de conjoncture, effectuées avec les conseillers « gestion » du réseau Uniopss-Uriopss, travaillent sur les paramètres concrets nécessaires aux associations comme sur les choix collectifs à opérer.

Les travaux pour le Congrès articulent des enjeux globaux et des enjeux sur le terrain, reliant une visée associative et un projet dans la société. Après avoir travaillé depuis 2019 sur la thématique générale, la MRP a réalisé en 2022 un panorama des innovations associatives, prolongeant le Cahier technique publié en 2021. Présenté en atelier au Congrès, ce panorama illustre, à partir d'une centaine d'exemples issus d'associations adhérentes, comment la définition de l'innovation conditionne la « valeur » reconnue aux pratiques de terrain.
Les autres ateliers proposés en lien avec la MRP ont aussi montré comment les choix pour l'action sont liés aux conceptions adoptées. L'atelier sur le management associatif et la RSO a mis en lumière ce qui se joue par l'articulation du projet associatif avec les objectifs du développement durable. L'atelier sur la mesure d'impact a mis en évidence les choix reliant conceptions et pratiques de l'évaluation et de l'utilité sociale. L'atelier sur l'entreprise sociale a mis en discussion les représentations à déconstruire – sur l'économie, sur le management – pour tenir une pratique associative spécifique. L'atelier sur l'intelligence collective et le « faire association » a illustré comment des pratiques fondées sur la coopération, la participation, le respect mutuel, pouvaient être réaffirmées et faire sens.

Le chapitre « prospective » du Document de rentrée sociale, sur le thème « Sommes-nous socialement utiles ? », a examiné comment les choix sur l'utilité sociale, autant politiques que techniques, supposent que les associations les conçoivent, les incarnent par des pratiques engagées et opérantes. Il ne s'agit pas seulement d'introduire une expertise scientifique ou managériale et des outils, mais plutôt d'assumer l'engagement de processus longs, où se jouent la construction de pratiques porteuses de bientraitance et l'apport à la société.

L'étude menée avec le soutien du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports sur les associations et la recherche a procédé par entretiens avec des personnes ciblées pour leur connaissance de l'articulation entre des associations et des pôles de recherche dans le milieu Uriopss-Uniopss.

Les enjeux de la recherche rejoignent ainsi ceux de la prospective : ils relèvent autant d'une posture associative que d'un outillage technique. Ainsi, l'Uniopss s'est impliquée dans les travaux de l'Espace Recherche Prospective (ERP) : les travaux en PACA et en région ARA ont permis l'élargissement des cadres d'analyse sur la place des valeurs dans le management, les progrès possibles dans le pilotage collectif, etc. Cette même posture a guidé l'apport au CRDLA sur **la gouvernance des associations :** l'abord pratique du sujet est à relier à l'étude critique des notions d'entreprise, de contrôle et des contextes dans lesquels elles ont émergé.

LA MISSION DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE DANS LA VIE DU MOUVEMENT UNIOPSS

Le Conseil de Recherche et Prospective a poursuivi ses travaux sur la société inclusive. Le Conseil a capitalisé les auditions engagées depuis 2019. Pour contribuer au débat public comme aux analyses et positionnements des associations, il s'agit de comprendre comment l'inclusion, faussement consensuelle, se décline selon différents modes, dans les différents secteurs ; d'observer les pratiques pour montrer tous leurs potentiels au-delà de la mise en œuvre d'une norme ; et enfin de penser les choix à opérer pour une société plus inclusive.

DES CHANTIERS CIBLÉS SUR LE RÔLE DE L'UNIOPSS EN TANT QUE TÊTE DE RÉSEAU

L'ÉTUDE SUR L'UTILITÉ SOCIALE DES TÊTES DE RÉSEAU LANCÉE FIN 2018 A ÉTÉ REPRISE EN SÉMINAIRE DES DIRECTIONS D'URIOPSS EN JUIN ET DÉCEMBRE, pour aboutir à une perspective opérationnelle avec la Coopérative Ellyx ; l'utilité sociale peut être abordée, par exemple, au sujet de la bientraitance, axe porté du niveau plus général – les représentations collectives, le débat public – au niveau le plus proche des personnes, c'est-à-dire au sujet des pratiques. **La MRP a également participé aux ateliers du Mouvement associatif :** après le « Parcours innovation » en 2020, l'Uniopss a été associée au « Parcours influence » en 2022. L'enjeu est de peser collectivement pour la reconnaissance du rôle des têtes de réseau, en tant que « corps intermédiaire » dans la société, au-delà de leurs missions opérationnelles d'information, d'accompagnement, de représentation. Enfin, **l'appui à la construction du projet stratégique de l'Uniopss** a été mobilisé à partir de septembre 2022.

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux et animé par Christine Chognot, adjointe au directeur général, responsable de la mission de recherche et prospective, le Conseil de Recherche et Prospective associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Regards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uriopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, politiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss).

En Bref

Conseil d'administration de la Fondation Crédit Coopératif, pour soutenir la valorisation des associations et des capacités d'innovation de l'ESS.

Conseil d'administration de l'EPN 12 – équipe pédagogique santé social – du CNAM, pour construire des formations adaptées aux enjeux du secteur.

Conseil national de l'information statistique – Cnis – pour contribuer à une approche transversale des enjeux connus des associations dans le champ social/médico-social/santé et contribuer à l'apport de la statistique au débat public.

Chiffres-clés 2022

ANIMATIONS DE RÉUNIONS

2 réunions du Conseil de Recherche et Prospective, 1 séminaire interne sur la société inclusive.

REPRÉSENTATIONS

6 réunions avec l'Espace Recherche Prospective ; 3 réunions du CA de la Fondation Crédit Coopératif et remise des prix de la Fondation ; 1 participation en Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et 8 Commissions thématiques du Cnis ; 4 réunions avec Le Mouvement Associatif/groupe sur l'influence des têtes de réseau.

VIE DU RÉSEAU

3 réunions du Jury de la Fédération de l'Entraide protestante sur les prix de l'innovation à partir de 50 dossiers de candidature ; 1 séminaire co-animé avec l'Uriopss Grand Est pour une association adhérente ; 1 introduction à la prospective en séminaire APF France handicap ; 3 séquences en séminaire Uriopss (utilité sociale des têtes de réseau, démarche stratégique).

PRODUCTIONS

1 chapitre « Sommes-nous socialement utiles ? » dans le Document de Rentrée Sociale ; 1 Panorama des innovations ; 2 publications de la Note de Conjoncture ; 1 visioconférence sur la gouvernance des associations pour le CRDLA ; 1 étude sur « associations et monde de la recherche » ; 5 ateliers au Congrès de l'Uniopss portés par ou avec la MRP de l'Uniopss.

EN CETTE ANNÉE D'ÉLECTIONS, L'UNIOPSS DÉFEND LE MODÈLE ASSOCIATIF

Au cours de l'année 2022, année électorale, l'Uniopss s'est attachée à défendre les associations, dans le cadre des projets gouvernementaux et européens, mais a proposé aussi une vision associative de notre modèle social.

L'UNIOPSS SE MOBILISE POUR DÉFENDRE LES SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS

À l'occasion des élections présidentielle et législatives, l'Uniopss a présenté, aux candidats à l'élection présidentielle, un **plaidoyer pour un modèle social solidaire renouvelé.** Dans ce cadre, nous avons réaffirmé que notre priorité reste la création de valeur sociale et rappelé que la primauté de la personne, le respect de la non-lucrativité, la solidarité, la participation de tous à la société et le renforcement des politiques en faveur des plus vulnérables constituaient les boussoles de nos actions.

Ce plaidoyer a servi de base à un questionnement des candidats, dont les réponses ont été présentées le 21 mars 2022 dans le cadre d'une web-émission diffusée sur la chaine du réseau Uniopss-Uriopss « Solidarités TV », intitulée : « Quel modèle solidaire de l'Uniopss pour le prochain quinquennat ? » Sophie Massieu, journaliste, et Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, ont analysé en direct les réponses des candidats lors d'une séquence-débat.

Par ailleurs, l'Uniopss a activement participé, le 7 mars, à la **rencontre des représentants des candidats, organisée par le Mouvement associatif,** afin d'entendre ces derniers sur leurs propositions et engagements pour la vie associative. Ce temps fort a permis d'aborder de nombreux sujets, comme le service civique, le contrat d'engagement républicain, le soutien à l'emploi d'utilité citoyenne, les dons et le mécénat, l'engagement associatif, le modèle non lucratif, l'exercice du pouvoir… L'évènement, présenté par le journaliste Olivier Zanetta, a connu un vrai engouement : en effet, **plus de 45 000 personnes** ont déjà vu le replay sur la chaîne Twitch de Jean Massiet, et 3 000 sur la page Facebook du Mouvement associatif. Sans compter les 3 200 personnes qui ont suivi le live et les 300 acteurs et partenaires de la vie associative présents dans la salle pour rendre visibles la force et la diversité associative. Cet événement a également donné lieu à de très nombreux commentaires et réactions sur l'ensemble des réseaux sociaux et a été relayé dans plusieurs médias.

L'UNIOPSS RÉAGIT AUX MESURES GOUVERNEMENTALES ET À LEURS CONSÉQUENCES SUR LES PLUS VULNÉRABLES

Au cours de l'année 2022, l'Uniopss n'a cessé de rappeler aux pouvoirs publics les conséquences injustes des mesures gouvernementales pour les plus précaires. Ce fut le cas, notamment, pour la réforme de l'assurance chômage qui prévoit que les durées d'indemnisation seront revues à la baisse d'un quart, en fonction de la conjoncture économique.

« Si l'Uniopss n'a pas à intervenir à la place des partenaires sociaux, nous ne pouvons qu'être inquiets des conséquences concrètes de cette mesure pour les personnes fragiles et vulnérables que nous accompagnons dans nos établissements et services », a affirmé l'Union.

Selon l'Uniopss, les femmes et les hommes soutenus par les acteurs associatifs de la lutte contre l'exclusion et du lien social qui, sans être aujourd'hui dans la plus grande précarité, ne sont pas tous en situation de reprendre un emploi. Les obliger, sous peine de suppression de leurs allocations, d'accepter un travail, quel que soit son cadre ou son statut, risque d'avoir des effets plus délétères que profitables à leur insertion sociale. Il en est de même pour les salariés seniors, rejetés bien souvent du marché du travail à leur corps défendant.

C'est la raison pour laquelle, l'Union nationale a appelé le gouvernement à revoir cette mesure, afin notamment de prendre en compte ses conséquences concrètes.

De même, l'Uniopss a plaidé pour des réponses structurelles dans le cadre du paquet législatif Pouvoir d'achat présenté par le gouvernement le 12 juillet 2022 et a demandé aux parlementaires d'enrichir le texte avec des réponses structurelles globales, comme l'augmentation des minimas sociaux de 10 % ou l'ouverture du RSA aux jeunes de 18 ans.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉCARITÉ : L'UNIOPSS S'IMPLIQUE

Début 2022, Patrick Doutreligne, alors président de l'Uniopss, s'est vu confier par Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, le pilotage d'un groupe de travail dont la mission était de réaliser une étude intitulée : *« Transition écologique pour un monde juste, solidaire et durable ».*

La première réunion a eu lieu le 23 février, en présence de représentants d'associations de solidarité comme ATD Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, les Restos du Cœur…

L'enjeu de l'étude était d'investir l'articulation des préoccupations écologiques et sociales, en valorisant le rôle de l'économie sociale et

L'UNIOPSS DÉFEND UNE VISION SOLIDAIRE ET ASSOCIATIVE DE L'ESS

AU COURS DE L'ANNÉE 2022, DANS DIVERS LIEUX, L'UNIOPSS A PORTÉ UNE VISION DE L'ESS ASSOCIATIVE.

Tout d'abord, à l'occasion de la Biennale de l'Engagement organisée par France Active à Paris, Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, a été invité à intervenir, le 28 juin dernier, lors d'une table ronde intitulée : *« Osons voir l'économie sociale en grand ».*
Étaient également présents : Laurent Laïk, président du groupe La Varappe et Béatrice Delpech, directrice générale adjointe d'Enercoop.
L'Uniopss s'est attachée à rappeler les spécificités des associations dans le lien social. Elle a également souligné qu'avant d'être une opportunité économique, l'ESS est un système priorisant la valeur humaine et le développement de chacun.
De plus, au cours des Journées de l'Économie Autrement organisées à Dijon par le magazine Alternatives économiques, l'Uniopss a participé à une table ronde intitulée : *« Quel État-Providence pour demain ? »* Elle a défendu un modèle social en lien avec son projet politique et appelé au maintien d'un système de protection sociale solidaire.
De son côté, Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, est intervenu dans le cadre de la séance plénière sur le thème *« Faire face aux vulnérabilités »*, avec Claire Hédon, Défenseure des droits et Jean-Louis Laville, sociologue. Il a plaidé pour une meilleure prise en compte des vulnérabilités dans les politiques publiques.

Chiffres-clés 2022

REPRÉSENTATIONS

10 réunions de CA du Mouvement associatif (dont le directeur général de l'Uniopss assure la vice-présidence), **8** réunions de Bureau du Mouvement associatif ; **4** CA d'ESS France.

PRODUCTIONS

87 fiches produits sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

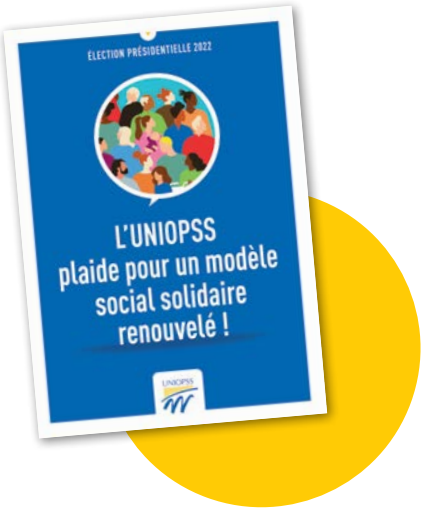

solidaire dans la conduite d'une transition respectueuse à la fois de l'humain et de la planète. Il s'agissait de creuser les liens entre transition écologique et précarité (sans stigmatiser).
Le Labo de l'ESS et la Fondation de France ont noué un partenariat autour de cet enjeu commun, pour la réalisation de cette étude. À partir d'initiatives inspirantes du terrain, il s'est agi de produire, de synthétiser et de partager des connaissances sur le rôle de l'ESS dans la mise en œuvre d'une transition écologique juste, solidaire et durable. L'objectif était également d'identifier des pistes d'action potentielles et de nourrir des recommandations en faveur d'une telle transition.
L'étude a été publiée le 14 mars 2023.

L'UNIOPSS MAINTIENT SA MOBILISATION SUR LA LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE ET LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

À la suite de la mobilisation de l'année 2021 et du débat parlementaire aboutissant au vote de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, l'Uniopss, en lien avec le Mouvement associatif, a continué à porter, dans le cadre des discussions sur l'élaboration des décrets d'application, sa vigilance et ses réserves sur le Contrat d'engagement républicain. Elle a d'ailleurs pu constater les premiers contentieux avec les collectivités locales.
Parallèlement à la mise en place de ce contrat, l'Uniopss a travaillé avec les Fédération associatives habilitées (SAH), en lien avec la DPJJ, au renouvellement de la Charte des engagements réciproques, véritable co-construction de confiance entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, pour une signature au début de 2023.

DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS À BOUT DE SOUFFLE

Malgré des alertes constantes de la part de l'Uniopss et des Uriopss, la situation vécue par les structures des champs de la santé, du social et du médico-social est de plus en plus tendue, dans un contexte de transformation de l'offre. Les responsables et les professionnels de ces établissements rencontrent des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs missions : temps d'intervention réduits par les financeurs, participation et attentes plus importantes des personnes accompagnées et de leurs familles, pénurie grandissante de personnels, salaires bas n'évoluant pas, diminution des entrées en formation, ... Soumis à des objectifs intenables, ils perdent peu à peu le sens de leur travail. Cette année encore, le réseau Uniopss-Uriopss s'est fortement mobilisé en faveur d'une revalorisation et d'une reconnaissance du rôle social de TOUS ces métiers essentiels.

HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL : UN LIVRE VERT ET UN COURRIER À LA PREMIÈRE MINISTRE

L'Uniopss a assisté en mars à la remise du Livre vert du travail social du HCTS par Mathieu Klein, nouveau président du HCTS et des membres de la commission permanente à Olivier Véran, accompagné d'Adrien Taquet et de Virginie Lasserre.

Ce Livre vert, rédigé par les membres du HCTS dont l'Uniopss, a formulé une série de constats sur le contexte social et économique, les évolutions du travail social, la situation actuelle des formations sociales et les enjeux d'attractivité des métiers, avant de dégager des pistes de travail.

À cette occasion, l'Uniopss a rappelé toute l'importance, dans le secteur social, médico-social et sanitaire, écosystème complexe et relevant de plusieurs ministères, de reconnaître le rôle incontournable des associations de solidarité et de les soutenir sur les moyen et long termes.

A la suite de ce Livre vert, le HCTS a envoyé à la Première ministre, en octobre, un courrier, auquel l'Uniopss a contribué, lui demandant que l'État envoie un message fort de soutien aux professionnels et lui donnant un calendrier de travail, avec pour objectif de remettre le Livre blanc du travail social, à l'été 2023.

DROIT SOCIAL – RH : MUTUALISER POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

Pendant toute l'année 2022, le groupe « droit social », qui rassemble 17 conseillers techniques juristes et RH des Uriopss, s'est réuni pour effectuer une veille et une analyse attentive, quotidienne et concertée, de manière à accompagner et informer les associations adhérentes sur les questions de droit social et RH. Le groupe a, entre autres, publié des analyses sur les mises en œuvre des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé, des accords Laforcade et de la conférence des métiers du social et du médico-social du 18 février 2022. Pour comprendre tous les impacts de ces revalorisations pour les adhérents, les groupes Droit social et Gestion-Tarification produisent une analyse croisée sur les enjeux et les impacts budgétaires.

L'Uniopss a ainsi pu alerter les pouvoirs publics sur les « oubliés du Ségur » (personnels administratifs, d'encadrement, autres secteurs du social et médico-social,...) et s'est mobilisée pour que tous les professionnels de tous les secteurs du social, médico-social et sanitaire bénéficient de cette revalorisation : au Congrès de l'Uniopss à Rennes, lors d'un courrier en avril à Jean Castex pour alerter notamment sur les problèmes de mise en œuvre des revalorisations (dont les écarts entre les financements et les besoins des employeurs associatifs, ...), lors d'un courrier en mai à la Première ministre, Elisabeth Borne, par l'Uniopss, la Fédération

En Bref

Présentation du rapport 2021-2024 du CSESS à la visioconférence sur l'Égalité Femmes/Hommes dans l'ESS organisée par le CRDLA Solidarités-Santé pour les chargés de mission DLA.

Mon Observatoire du Développement Durable (MODD) : l'outil d'évaluation est resté accessible à tous les établissements souhaitant poursuivre leur auto-évaluation.

Intervention de la directrice de l'Uriopss Grand Est (au nom de l'Uniopss) au séminaire national des cadres des Apprentis d'Auteuil, sur les problématiques d'emploi, d'attractivité des métiers et de recrutement.

Intervention lors de la Matinale de l'Uriopss Île-de-France « Dynamiser, renouveler, sécuriser sa gouvernance – Comment en faire un moteur de son action ? ».

TRAVAIL SOCIAL ET ATTRACTIVITÉ : L'UNIOPSS INTERVIENT EN RÉGION PACA

L'UNIOPSS A ÉTÉ INVITÉE À INTERVENIR À UNE JOURNÉE ORGANISÉE PAR LE COPIL RÉGIONAL DES COMITÉS LOCAUX DU TRAVAIL SOCIAL (CLTS) PACA (co-portés par l'Uriopss PACA et Aforis PACA) en juin à Marseille devant des formateurs d'institutions de formation en travail social de la région.
Face au manque d'attractivité du secteur, face à la reconnaissante très insuffisante des décideurs publics de l'utilité du travail social, dans un contexte de pénurie d'étudiants et de professionnels, on observe une plus grande démotivation, plus d'absentéisme, de risques accrus d'accidents du travail, et une érosion progressive de la qualité de l'emploi.
Dans ce contexte, le rôle du sens au travail comme facteur d'attractivité est essentiel à prendre en compte. Mais l'Uniopss est convaincue que le travail social doit aussi (re)trouver une place politique, en reprenant conscience de son action sur l'organisation de la société. Et la formation est un espace pour expérimenter, s'essayer à la démocratie participative, développer le sens politique des professionnels et favoriser les pas de côté, essentiels dans ce champ.
D'une manière générale, donner du sens politique doit passer par une construction collective et participative, de débats et d'analyses… C'est pourquoi la participation des personnes accompagnées et la pleine reconnaissance du savoir expérientiel doivent participer à ce cheminement.

des acteurs de la solidarité, Nexem, la Croix-Rouge française, la Fehap et la Cnape, demandant le soutien au pouvoir d'achat de l'ensemble des professionnels du secteur SMSS ainsi que le soutien financier des associations pour ces revalorisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE RSE : POURQUOI ET COMMENT ?

Dans la continuité des travaux engagés avec l'Anap avec Mon Observatoire du développement durable, l'Uniopss a participé à ses travaux pour la création d'un outil en ligne destiné à aider les associations à mettre en œuvre une démarche RSE. Cette production 100 % numérique donne les clés d'une démarche RSE réussie dans une logique d'amélioration continue.
Chaque organisation pourra ainsi comprendre le contexte réglementaire, appréhender les enjeux d'une démarche RSE, visualiser les étapes clés pour se lancer, bénéficier de témoignages de professionnels ayant déjà engagé une démarche concrète.
Cette démarche et cet outil viennent compléter les réflexions portées lors de l'atelier du Congrès de l'Uniopss : « Comment conjuguer management associatif, développement durable et RSO ».

Chiffres-clés 2022

REPRÉSENTATIONS

Haut Conseil du travail social : 3 plénières, 5 commissions permanentes, 4 réunions- auditions menées dans le cadre du Livre vert du travail social ; Commission « Égalité Femmes-Hommes » du CSESS : 3 réunions ; ANAP : 1 réunion du Cotech Mon observatoire du Développement durable ; 2 réunions du Copil « Bénéfices d'une démarche RSE» ; CNCPH : 1 réunion de la commission « Formation, emploi ordinaire et adapté et travail protégé » ; CNIS : 1 commission Emploi, qualification et revenus du travail ; Espace de recherche et de prospective Santé social : 2 réunions du groupe « Les pratiques des associations et les apports des neurosciences » ; Comité technique interministériel du plan métiers du grand âge et de l'autonomie : 1 réunion ; Conseil de perfectionnement du master Recherche en travail social et master ESS du Cnam : 1 réunion ; Conseil de perfectionnement de la formation DEIS de l'UPEC : 1 réunion ; GT Inter Réseau Participation et Pouvoir d'Agir : 5 réunions

AUDITION

1 audition de la Cour des comptes sur l'accompagnement social.

INTERVENTIONS

3 présentations des mesures de revalorisations salariales : lors du séminaire des responsables d'établissements et des équipes de la Fédération Santé Habitat, à l'Assemblée générale de la Fédération Addiction et à la commission Santé de l'Uniopss.

PRODUCTIONS

6 publications dans Union Sociale ; 165 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

L'UNIOPSS FACE AUX NOMBREUX CHANTIERS DES RÉFORMES DE LA TARIFICATION

L'année 2022 a été marquée par une accélération des chantiers des réformes de la tarification, par la mobilisation autour des revalorisations salariales et par les impacts, pour les gestionnaires, de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets de leurs structures. L'Uniopss s'est fortement engagée sur ces différents sujets, en prenant part aux groupes de concertation mis en place, pour faire entendre la voix et les préoccupations des acteurs associatifs des solidarités et de la santé.

FORTE MOBILISATION DU RÉSEAU SUR LES RÉFORMES DE LA TARIFICATION

Tout au long de l'année 2022, l'Uniopss a participé aux différents chantiers des réformes de la tarification, principalement celles des SSIAD des CHRS et des SAD. L'Uniopss s'est impliquée dans les groupes de travail, et comités de pilotage mis en place.

S'agissant des Services autonomie à Domicile, une contribution du réseau a été proposée à la DGCS dans le cadre de la rédaction du cahier des charges des SAD. Celle-ci recense, entre autres, les inquiétudes et alertes du réseau concernant les difficultés de recrutement que connait le secteur, sur l'importance de la mise à disposition de moyens, ainsi que du temps nécessaire pour une réforme de cette envergure.

Concernant la réforme de la tarification des SSIAD, le réseau en a suivi les différentes étapes, depuis la proposition du modèle de tarification à la rédaction du projet de décret. L'Uniopss n'a pas manqué de rappeler l'importance de la limitation du nombre de SSIAD perdants au regard de l'attribution de leurs dotations globales et la nécessité d'accompagnement de ces SSIAD dans la transformation de leur patientèle.

S'agissant de la réforme de la tarification des CHRS, le réseau Uniopss-Uriopss a été au cœur des échanges. Un livrable benchmark des tarifications dans les secteurs Personnes âgées et Personnes handicapées dans la perspective de la réforme de la tarification dans le secteur Accueil Hébergement insertion a été rédigé par le réseau Uniopss-Uriopss et transmis à la DIHAL. Ce livrable a été l'occasion d'exposer les prérequis d'une réforme de la tarification réussie et les attentes du réseau par rapport à la transformation en cours du secteur, dans un contexte de passage d'une tarification à la dépense à une tarification à la ressource.

ANALYSE DES INSTRUCTIONS BUDGÉTAIRES

Le réseau Uniopss-Uriopss a accompagné et informé ses adhérents concernant les différentes instructions budgétaires, principalement sur les circulaires Personnes âgées/Personnes handicapées. Deux notes d'analyse et de synthèse ont été produites et mises à dispositions des adhérents.

Le réseau a par ailleurs travaillé sur les éléments de conjoncture économique qui impactent les budgets des gestionnaires. A cet effet, deux notes de conjoncture ont été publiés pendant les temps forts budgétaires de l'année. Elles font de nouveau le point sur les calendriers et procédures budgétaires et actualisent les éléments à prendre en compte dans la préparation des différents cadres budgétaires à transmettre aux autorités de tarification et de contrôle.

En Bref

Participation au groupe technique national SERAFIN-PH. L'Uniopss a alerté sur l'importance de la mise à disposition de moyens financiers en adéquation avec l'ambition de la réforme, laquelle doit se recentrer sur un modèle tarifaire facilitant les parcours des personnes handicapées, adaptable à l'évolution de leurs besoins et des modalités d'accompagnement.

Information des adhérents sur la réforme des évaluations. Le réseau Uniopss-Uriopss a organisé en avril 2022 un webinaire sur la réforme des évaluations et les changements à venir pour les ESSMS. Ce webinaire, qui a réuni plus de 1 000 personnes, a été l'occasion pour les participants d'échanger avec la HAS sur les impacts de cette réforme pour leurs structures.

ALERTE SUR L'IMPACT DE LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

EN 2022, LES PRIX DE L'ÉNERGIE ONT CONNU UNE TRÈS FORTE HAUSSE QUI A IMPACTÉ AUTANT LES FOYERS QUE LES GESTIONNAIRES DES STRUCTURES DE NOTRE SECTEUR.
Face à cette crise, les pouvoirs publics ont pris des mesures qui se sont révélées insuffisantes compte tenu de l'ampleur de l'enjeu. L'Uniopss a accompagné et informé ses adhérents sur les différents dispositifs mis en place. Elle a également alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur la question de la sectorisation des mesures qui laisse sous-entendre une priorisation d'un secteur par rapport à un autre. Elle a aussi pointé l'urgence de prendre en compte des différents types d'énergie dans les dispositifs afin de soulager l'ensemble des structures.
Ces revendications ont finalement donné lieu à la publication de mesures nouvelles *via* des décrets en fin d'année, lesquels incluent un plus large panel de structures, avec un plus grand nombre de dispositifs.

REVALORISATIONS SALARIALES : PROPOSITION D'AMENDEMENTS POUR OBJECTIVER LES COÛTS RÉELS POUR LES GESTIONNAIRES

Mobilisé depuis les débuts du Ségur, notamment sur l'extension des mesures à l'ensemble des salariés des secteurs social, médico-social et santé, le réseau Uniopss-Uriopss a finalement été entendu. Lors de la conférence des métiers du 18 février 2022, le Premier ministre s'est en effet engagé à l'extension de la revalorisation de 183 euros net mensuels aux professionnels de la filière socio-éducative, aux soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale, accompagnants éducatifs et sociaux des ESSMS privés non lucratifs et du secteur public.

Cette avancée fait suite à une forte mobilisation du réseau qui n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics, *via* de nombreux courriers, sur les « oubliés du Ségur ». Pour autant, certains métiers demeurent exclus de cette extension, ce que déplore le réseau Uniopss-Uriopss.
Par ailleurs, la question d'un financement, par les autorités de tarification et de contrôle (ATC), à la hauteur des besoins réels des établissements, se pose. C'est pourquoi, suite aux remontés des adhérents sur l'insuffisance des financements liés aux revalorisations salariales, le réseau Uniopss-Uriopss a proposé des amendements dans le cadre du PLFSS, de manière à imposer le chiffrage des coûts réels des revalorisations salariales et également à mettre en place, *via* un article du Code de l'action sociale et des familles, un outil de comparaison entre les financements des revalorisations salariales et le besoin réel des établissements concernés.

Chiffres-clés 2022

ANIMATION DE RÉUNIONS

9 réunions du groupe de concertation « gestion, tarification régulation » dont 1 en présentiel ; 1 réunion du groupe de travail SERAFIN-PH (en binôme avec la conseillère technique Autonomie) ; 2 réunions inter-commissions sur la réforme de la tarification des SSIAD ; 1 réunion transversale gestion-Droit social ; 1 webinaire en lien avec les Uriopss sur la réforme des évaluations ; 3 réunions en lien avec la conseillère technique Hébergement-Logement sur la réforme de la tarification des CHRS ; 1 réunion avec la commission Enfances, Familles, Jeunesses sur les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

REPRÉSENTATIONS

CNOSS : 6 réunions de la section sociale ; DGCS : 6 réunions du COPIL de la réforme de la tarification des SSIAD, 1 réunion de concertation relative à la circulaire budgétaire médico-sociale, 1 réunion COPIL réforme service autonomie à domicile, 1 réunion sur l'évolution du tarif plancher des SAAD ; COSTRAT : 2 réunions du COSTRAT de la performance médico-sociale ; DIHAL : 4 ateliers réforme de la tarification des CHRS, 1 réunion de présentation des ENC ; Silver Eco : 1 concertation Maprimadapt'.

PRODUCTIONS

70 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

PORTER LA VOIX DES ACTEURS ASSOCIATIFS DE SANTÉ EN PÉRIODE D'ÉLECTION

Au cours de l'année 2022, l'Uniopss a porté la voix de ses adhérents sur les questions relatives à la santé, dans le contexte des élections présidentielle et législatives et de la mise en œuvre des mesures du Ségur de la santé.

Nous avons notamment été attentifs à ce que la question des inégalités territoriales et sociales de santé dans l'accès aux soins soit à l'ordre du jour, alors que la crise Covid-19 a renforcé les difficultés vécues par de nombreuses personnes en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, l'Uniopss a animé plusieurs espaces de travail pour ses adhérents (réunions de commission, de groupes de travail, échanges sur des questions d'adhérents, webinaires…). Elle a également organisé des rencontres avec les pouvoirs publics compétents dans le champ de la santé. Les thématiques de travail abordées ont été d'une grande richesse, avec une attention particulière portée à la question de la santé mentale, encore trop souvent mise à l'écart, malgré l'urgence de proposer des réponses adaptées à toutes et à tous.

CO-CONSTRUCTION D'AXES DE PLAIDOYER EN SANTÉ AVEC LES ADHÉRENTS

Les éléments de plaidoyer portés par l'Uniopss ont été co-construits au sein de la **Commission Santé** et du **Groupe de travail Santé mentale**, qui se sont réunis régulièrement cette année.

L'Uniopss, dans le cadre de sa Commission Santé, a particulièrement investi les thématiques de la participation des usagers du système de santé, de la prévention, la promotion de la santé, la démocratie en santé, le numérique en santé et le suivi dans la mise en œuvre des mesures du Ségur de la santé.

Dans le cadre du Groupe de travail Santé mentale, l'accent a été mis sur les problématiques touchant les jeunes, sur les organisations permettant de sortir du cloisonnement hôpital/médico-social/ville, ainsi que sur l'importance de favoriser l'approche par le rétablissement. Le groupe a également suivi la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre des Assises de la Santé mentale et de la Psychiatrie, et a rencontré le Délégué ministériel concerné pour proposer une analyse à ce sujet.

Deux groupes de travail ont **également permis de renforcer le travail commun entre l'Uniopss et les Uriopss** sur les projets santé en particulier. **Les élections présidentielle et législatives** ont été des temps forts d'échanges entre associations et de partage de recommandations et d'analyses de l'Uniopss auprès de ses adhérents et du grand public.

En Bref

Participation, en tant que membre du Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS), à plusieurs mobilisations aux côtés des centres de santé, acteurs essentiels pour l'accès aux soins de toutes et tous, concernant notamment la valorisation de l'activité infirmière en centres de santé.

Organisation de deux formations sur les principaux enjeux de la santé afin de répondre à la demande d'Uriopss et de membres du Club des partenaires de l'Uniopss.

LA SANTÉ MENTALE AU CŒUR DES TRAVAUX DE L'UNIOPSS

LE GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ MENTALE DE L'UNIOPSS EST ALLÉ À LA RENCONTRE DU DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL À LA SANTÉ MENTALE ET À LA PSYCHIATRIE, pour demander un bilan des réalisations des mesures prévues dans le cadre des Assises de la Santé mentale et de la Psychiatrie et sur les avancées des Projets territoriaux de Santé mentale (PTSM).
La prévention en santé mentale a été l'un des points de plaidoyer principaux portés par l'Uniopss dans le cadre de l'élaboration de la LFSS 2023 et de journées de travail (organisées par le ministère de la Santé et de la Prévention en lien avec la Drees, et par l'Assemblée nationale).

L'Uniopss a porté la voix de ses adhérents dans différentes instances de travail inter-associatives (Commission Santé du CNCPH, Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé, Mutualité française…) et auprès des pouvoirs publics : Conférence nationale de Santé (le « Parlement de la santé »), Conseil économique, social et environnemental, Défenseure des Droits, Haute Autorité de Santé, Cnam, DNS et ANS, Délégation ministérielle à la Santé mentale et à la Psychiatrie, Assemblée nationale… Ce fut chaque fois l'occasion pour l'Uniopss de présenter son plaidoyer, notamment sur la santé mentale et les leviers de renforcement de l'accès aux soins, la prise en compte des inégalités en santé, le développement du numérique en santé pour toutes et tous, ainsi que la place centrale du médico-social dans la santé.

PÉDAGOGIE AUPRÈS DES ADHÉRENTS SUR LE VOLET DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

L'Uniopss a participé à **de nombreuses réunions institutionnelle**s sur le virage numérique en santé et le Programme ESSMS numérique.
Elle a proposé à ses adhérents des **webinaires pédagogiques**, et a coordonné des plaidoyers pour favoriser l'accompagnement du numérique en santé au sein de tous les ESSMS, en veillant à ce que la numérisation n'entraîne pas de difficultés pour les personnes accompagnées et les professionnels de terrain.
Pour accompagner les Uriopss dans leur appropriation des projets relatifs au numérique en santé, l'Uniopss a coordonné **un groupe de travail dédié** à cette question.

Chiffres-clés 2022

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la Commission Santé ; 3 réunions du groupe « Santé mentale » ; 3 réunions du groupe Uriopss numérique en santé ; 2 réunions du groupe Uriopss Santé Uriopss-Uniopss ; 3 ateliers au Congrès Uniopss.

REPRÉSENTATIONS

3 réunions CNCPH (Commission Santé, Bien-être, Bientraitance) ; 3 réunions de la Conférence nationale de santé ; 5 réunions du RNOGCS ; 1 réunion CNSA et DNS : Ségur numérique ; 2 Réunions HAS ; 2 réunions DNS sur Mon Espace Santé ; 5 réunions sur le Programme ESSMS numérique ; 1 réunion sur l'Observatoire des SI médico-sociaux ; 2 réunions CNAM ; 2 réunions avec la Défenseure des Droits.
20 réunions partenaires et adhérents : Crédit Coopératif/Mutualité française/ ANS/Fédération addiction/AN/CESE/ Comité Structures/Addictions France/ APF France Handicap/France Assos Santé…

AUDITIONS/INTERVENTIONS

1 audition dans le cadre du PLF 2023 Mission Santé ; 1 audition sur le volet autonomie du PLFSS (Sénat – Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain) ; 1 Présentation de l'enquête de l'Uriopss Hauts-de-France sur la maturité numérique des centres de santé (Collectif SI médico-social) ; 1 réunion avec Frank Bellivier, délégué ministériel à la Santé mentale et à la Psychiatrie ; 1 intervention en visio en lien avec l'Uriopss Occitanie sur le Programme ESMS numérique ; 1 Participation au jury AAP « Santé et grande Précarité » (Fondation AG2R LA MONDIALE).

ANIMATION DU RÉSEAU

1 réunion revalorisation des métiers avec les conseillers techniques (CT) tarification et CT métiers ; 2 webinaires du réseau Uniopss-Uriopss avec intervention de la HAS sur les nouvelles modalités d'évaluation des ESSMS ; 1 Réunion inter-commission évaluations (60 participants) ; 1 intervention en visio en Uriopss Occitanie sur le Programme ESMS numérique ; 1 webinaire interassociatif santé-logement co-animé avec l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes.

PRODUCTIONS

2 courriers sur les centres de santé (CDS) au ministère de la Santé ; 1 courrier sur les infirmiers en CDS aux parlementaires ; 1 communiqués de presse sur le bouclier tarifaire ; 1 note sur le CNR santé ; 1 contribution sur le projet d'instruction à la CNSA et la Délégation ministérielle au Numérique en Santé ; 85 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

AGIR POUR LA MISE EN PLACE D'UN « QUINQUENNAT SOCIAL » !

Durant toute l'année 2022, la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss, ainsi que le « Collectif ALERTE », animé par l'Union et présidé depuis septembre 2022 par Noam Leandri, ont œuvré pour que le quinquennat qui débute ait un ancrage social fort et des objectifs d'amélioration des conditions de vie des plus précaires. Entre participation à des concertations institutionnelles, interpellations, diffusions de plaidoyers et travaux de fond, l'Uniopss a œuvré plus que jamais pour mettre la lutte contre la précarité au cœur de l'agenda politique.

UN ENGAGEMENT SANS FAILLE POUR DÉFENDRE LES PLUS PRÉCAIRES, À L'HEURE DU NOUVEAU QUINQUENNAT

Le collectif ALERTE, dont l'Uniopss est membre et qu'elle anime, a mis en avant la défense des plus précaires lors d'une conférence de presse en mars 2022. Il a présenté, à cette occasion, sa plateforme et ses priorités pour mettre en place un « Quinquennat social ». Cette plateforme, fruit d'un travail avec l'ensemble des associations membres du collectif, a été envoyée à tous les candidats à l'élection présidentielle, avant d'être présentée au nouveau gouvernement en place. L'Uniopss et le collectif ALERTE ont continué à porter ces positionnements tout au long de l'année, dans le cadre notamment de leur participation au Conseil National de la Refondation. Lors de la concertation autour de France Travail, ils ont également interpellé Olivier Dussopt *via* une lettre ouverte afin que les personnes les plus éloignées de l'emploi soient prises en compte.

Par ailleurs, le collectif ALERTE et l'Uniopss ont apporté leur expertise lors de la concertation menée en fin d'année autour du Pacte des Solidarités.

UNE RÉFLEXION DE FOND POUR AMÉLIORER LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DES PLUS PRÉCAIRES

Le collectif ALERTE a réaffirmé la nécessité d'augmenter les minima sociaux pour consolider les ressources des plus précaires. Un communiqué de presse, intitulé « *Pouvoir d'achat : un projet de loi qui ne permettra pas d'enrayer l'accroissement de la pauvreté des ménages les plus modestes* » a ainsi été diffusé dans le cadre des discussions sur la loi du 16 août 2022.
En outre, l'Uniopss a continué à participer activement aux réflexions lancées par le gouvernement et pilotées par la DGCS autour de l'amélioration des politiques de lutte contre la précarité alimentaire et pour une aide alimentaire durable, dans le cadre du comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa). Elle a également contribué aux travaux en vue de la mise en place d'un fonds pour une aide alimentaire durable. Par ailleurs, le collectif ALERTE a mené un travail de prospective sur la question du versement à la source et de l'accès aux droits des personnes précaires.

FAIRE FACE AUX EFFETS CONJUGUÉS DE L'INFLATION ET DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE

Dès l'été 2022, L'Uniopss a alerté, dans un courrier au ministre du Logement, sur l'impact, pour les personnes fragilisées et pour les structures qui les accompagnent, des crises conjuguées de l'inflation et de l'énergie. Elle a invité les pouvoirs publics à agir sur le court terme à travers l'octroi d'aides ponctuelles (augmentation du montant du chèque énergie, augmentation de 10 % de l'APL, doublement du forfait charges de l'APL pour les personnes, prise en compte des surcoûts énergie…).
Mais l'Uniopss et EAPN France ont également incité à agir sur les moyen et long termes, avec des solutions structurelles, dans le cadre notamment de l'atelier du Congrès de l'Uniopss à Rennes en mai, portant sur la rénovation énergétique des logements, ainsi que lors du Séminaire européen d'EAPN France en juin 2022,

En Bref

Lancement d'un groupe de travail pour mener une réflexion autour de l'accès aux droits par le collectif ALERTE.

Publication d'une tribune dans le JDD : « Conseil national de la refondation, où sont les pauvres ? »

Intervention pour la Fondation Abbé Pierre (région Bretagne) dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique (éclairage sur les politiques nationales et européennes).

CONGRÈS DES CRPA ET DU CNPA : LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE PASSÉE AU CRIBLE

LES DÉLÉGUÉS DU CNPA (CONSEIL NATIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES ET/OU ACCOMPAGNÉES) ET DES CRPA (CONSEILS RÉGIONAUX DES PERSONNES ACCUEILLIES ET/OU ACCOMPAGNÉES) des 13 régions du territoire métropolitain et ultra-marin – co-portés et animés par les réseaux de la Fondation de l'Armée du Salut, de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'Uniopss – ont marqué l'anniversaire des 20 ans de la loi 2002-2 et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, par la tenue de leur Congrès, le 15 décembre au Palais de la Femme à Paris.
Au programme : présentations aux directeurs et directrices de structures invités de leurs différentes actions de participation, mais surtout analyses et préconisations pour améliorer la mise en œuvre de la Charte dans les structures, avec cet objectif toujours présent : la parole des personnes sur les politiques qui les concernent est essentielle !

animé par l'Uniopss. Ce fut l'occasion d'appeler à réduire au maximum le reste à charge des personnes, en mobilisant davantage les crédits du plan de relance européen et les fonds européens. Ces propositions ont également été portées dans le cadre des observations de l'Uniopss sur le projet de loi de finances et lors du groupe Pouvoir d'habiter du CNR sur le logement, auquel l'Uniopss a participé.

AMÉLIORER LES PRISES EN CHARGE COORDONNÉES ENTRE LES SECTEURS DE L'HÉBERGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA SANTÉ

Dans le cadre d'un projet piloté par l'Uniopss et porté par 3 Uriopss (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône Alpes, et PACA) et soutenu par la DIHAL, l'Uniopss a lancé une réflexion devant déboucher au printemps 2023 sur la production de 3 feuilles de route territorialisées portant sur des territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord.
Des préconisations seront formulées pour améliorer les articulations entre les secteurs de l'hébergement, du logement et de la santé.

Chiffres-clés 2022

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la commission Lutte contre les exclusions ; 1 réunions ALERTE-Partenaires sociaux ; 15 comités exécutifs d'ALERTE ; 4 réunions du groupe Prévention-Hébergement-Logement de l'Uniopss.

REPRÉSENTATIONS

2 conférences de presse du collectif ALERTE ; 4 participations au CNLE, 4 réunions de travail du CNLE ; 2 réunions avec la Première ministre, Elisabeth Borne ; 5 réunions du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire et du fonds d'aide alimentaire durable ; 10 réunions de groupes de travail du Cocolupa ; 3 comités des parties prenantes de France Travail ; 4 réunions de concertation du Pacte des Solidarités ; 2 CNR pléniers, 1 CNR plénier Logement ; 5 réunions du CAU Hébergement Logement ; 6 CA d'EAPN France, 7 réunions du Comité stratégique d'EAPN Europe ; 3 réunions DIHAL sur la programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, 4 réunions DIHAL sur la tarification des CHRS, 2 réunions DIHAL sur les surcoûts énergie ; 5 CNH ; 7 réunions du Haut comité pour le Droit au logement.

AUDITIONS

1 audition avec la rapporteure spéciale sur la mission Solidarité, insertion et égalité des chances PLF ; 1 audition avec le rapporteur spécial sur la Mission Cohésion des Territoires à l'Assemblée nationale et une transmission de nos observations au rapporteur spécial de cette même mission au Sénat.

ANIMATIONS DE RÉSEAU

4 réunions avec les Uriopss sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; 5 réunions du groupe de travail Accès aux droits ; 4 réunions avec les Uriopss sur les sujets Hébergement et Logement.

PRODUCTIONS

6 communiqués de presse du collectif ALERTE, 1 lettre ouverte au ministre du Travail de l'Emploi et l'Insertion sur France Travail ; 1 lettre ouverte au ministre de la Santé et de la Prévention sur le CNR Santé ; 1 lettre au ministre du Logement sur les conséquences de l'inflation et de la crise de l'énergie pour les personnes et les structures ; 1 tribune sur le CNR ; 3 contributions au CNR Logement Pouvoir d'habiter ; 1 document de propositions d'amendements PLF/PLFSS ; 1 document d'observations et de propositions sur la Mission Cohésion des territoires du PLF ; 63 tweets émis depuis le compte Twitter ALERTE ; 160 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss- Uriopss.

MAINTENIR NOS EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE QUALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS

L'année 2022 a été marquée par l'adoption et la poursuite de nombreuses réformes en matière de services aux familles, de protection de l'enfance et de justice des mineurs. En parallèle, les carences rencontrées dans ces secteurs, mises en exergue et parfois accentuées par la crise sanitaire, ne se sont pas résorbées. L'Uniopss, soucieuse d'une approche globale de l'enfance et de la jeunesse, s'est mobilisée sur différents champs, afin que les réformes en cours ou en projet reposent sur une lecture lucide des difficultés rencontrées. Il est également essentiel que soient maintenus des objectifs forts en matière d'accessibilité et de qualité des accompagnements à l'attention des enfants, des jeunes et des familles. Une forte implication a été nécessaire afin de réaffirmer le besoin de co-construction des politiques publiques, aussi bien dans le champ de la protection de l'enfance que dans celui de la petite enfance.

MOBILISATION SUR LES DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI DE PROTECTION DES ENFANTS

Après avoir participé aux réunions de concertation institutionnelle sur le projet de loi de protection des enfants, l'Uniopss a poursuivi sa mobilisation sur cette loi, adoptée le 7 février 2022, et sur son application. Malgré des délais souvent contraints, l'Union a répondu présente à l'ensemble des groupes de concertation relatifs aux décrets d'application de la loi, et a rendu des avis argumentés pour l'ensemble des textes soumis au Conseil national de la protection de l'enfance.
Les contributions de l'Uniopss visent à éviter que les disparités territoriales ne se transforment en iniquité, à s'assurer que le secteur associatif ait une place légitime dans la gouvernance de la protection de l'enfance à l'échelle locale et nationale, et surtout à préserver la sécurité et la qualité de l'accompagnement des enfants protégés. Dans cette optique, l'Uniopss et les Uriopss se sont mobilisées pour que les travaux relatifs aux taux et normes d'encadrement en protection de l'enfance, interrompus à la nomination du nouveau gouvernement, ne soient pas abandonnés.

En Bref

Implication de l'Uniopss dans le comité de filière des métiers de la petite enfance. Installée en janvier 2022, cette instance travaille à des solutions pour lutter contre cette pénurie de professionnels et pour améliorer durablement l'attractivité de ces métiers. Les travaux entrepris visent aussi bien à adapter le nombre de places de formation aux besoins anticipés, qu'à accompagner les professionnels déjà en poste.

Rencontre avec la secrétaire d'État chargée de l'Enfance auprès de la Première ministre. Organisé en juin 2022, cet échange a été l'occasion pour l'Uniopss d'évoquer son attachement à une approche globale de l'enfance et différents points d'alerte (gouvernance et place du secteur associatif, crise du travail social, accompagnement des jeunes majeurs et des mineurs non accompagnés, prise en charge des enfants à double vulnérabilité…)

PARTICIPATION AUX CONCERTATIONS SUR LA RÉFORME DU CADRE NORMATIF DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET SUR LA FUTURE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ÉTAT/CNAF

Selon l'Uniopss, les textes proposés dans le cadre de la réforme du cadre normatif applicable à l'accueil du jeune enfant, doivent remplir les objectifs de qualité inscrit notamment dans la charte nationale d'accueil du jeune enfant mais aussi tenir compte du contexte de pénurie de professionnels qui touche le secteur. À ce titre, et en raison du retard pris dans la publication de plusieurs textes, l'Uniopss et ses adhérents ont plaidé pour un report de l'entrée en vigueur de certaines normes au 1er janvier 2023.
Ces enjeux sont également présents dans les concertations relatives à la future convention d'objectifs et de gestion État/Cnaf qui ont débuté en septembre 2022. Alors que le gouvernement affiche un objectif fort en matière de création de places d'accueil du jeune enfant, l'Uniopss souhaite que cette ambition se double de garanties en matière d'accessibilité pour l'ensemble des familles, ainsi que de mesures pour sécuriser et pérenniser les places existantes.

L'UNIOPSS ALERTE SUR LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE !

L'UNIOPSS ET LES URIOPSS ONT DIFFUSÉ, AU COURS DE L'ÉTÉ 2022, UNE ENQUÊTE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE LEUR RÉSEAU, portant sur les difficultés de recrutement et leurs effets sur la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants et des jeunes.
Plus de 260 réponses ont été recueillies. Elles témoignent d'une situation dégradée, quel que soit le type de structure, avec un taux moyen de postes vacants de 9 %. Les difficultés de recrutement se doublent d'arrêts de travail des professionnels en poste et de démissions.
Les établissements et services associatifs indiquent être fortement mobilisés pour trouver des solutions à court terme et garantir, malgré tout, une continuité d'accueil et d'accompagnement aux enfants et aux jeunes. Les alternatives trouvées ne sont néanmoins pas satisfaisantes.
L'Uniopss a interpellé le secrétariat d'État chargé de l'Enfance sur les risques réels pesant sur la qualité de l'accompagnement, la sécurité des enfants, et la santé des professionnels surmenés. Elle reste en alerte pour que cette situation de crise ne devienne pas la norme dans le secteur.

IMPLICATION DANS LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'Uniopss, Citoyens et Justice, la CNAPE et la FN3S, représentants du secteur associatif habilité (SAH) auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) se sont fortement mobilisés pour finaliser le renouvellement de la charte des engagements réciproques. Dans le champ de la justice des mineurs, le monde associatif est un acteur incontournable qui œuvre aux côtés de l'État afin de répondre aux besoins de droit et de justice des jeunes en situation de vulnérabilité. Il apparait ainsi essentiel de garantir la pérennité de cette action conjointe et coordonnée, en renouvelant la première charte d'engagements réciproques signée le 30 janvier 2015.

Cette actualisation s'est révélée nécessaire, en raison des bouleversements sociétaux opérés par des crises sanitaires et environnementales, mais également suite à l'entrée en vigueur, le 30 septembre 2021, du Code de la justice pénale des mineurs. L'évaluation continue de la mise en œuvre de la précédente charte a par ailleurs permis de mieux identifier les freins et les leviers au développement d'un partenariat pérenne de qualité. Les fédérations associatives et la DPJJ ont ainsi œuvré tout au long de l'année à définir leurs spécificités, leurs complémentarités et leurs modalités de coopération. La charte finalisée a vocation à être appliquée et mise en œuvre à l'échelon interrégional et territorial à compter de 2023.

Chiffres-clés 2022

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la Commission Enfances, Familles, Jeunesses ; 4 réunions du Groupe de concertation Petite enfance et Soutien à la parentalité.

REPRÉSENTATIONS

HCFEA : 14 réunions ; CNPE : 10 réunions ; Comité partenarial Petite enfance : 7 réunions ; DPJJ : 16 réunions (comité partenarial, actualisation de la Charte des Engagements réciproques, États généraux du placement).

AUDITIONS

3 réunions ministérielles sur l'accueil des enfants réfugiés en provenance d'Ukraine ; 1 audition au Sénat dans le cadre d'une table ronde portant sur la protection de l'enfance ; 2 rendez-vous avec le secrétariat d'État à l'enfance ; 1 audition au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans le cadre des travaux sur l'accueil du jeune enfant.

PRODUCTIONS

1 contribution au référentiel des pratiques éducatives de la PJJ ; 1 contribution au projet de circulaire de tarification 2022 de la DPJJ ; 1 contribution à la réforme des services aux familles (NORMA accueil de la petite enfance) ; 1 restitution de l'enquête sur la pénurie de professionnels en protection de l'enfance ; 11 contributions à l'élaboration des décrets d'application de la loi du 7 février 2022 ; 1 contribution au projet de décret sur l'activité physique et sportive dans les ESMS ; 166 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

POUR UNE VÉRITABLE TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES !

Malgré une série de déceptions liées aux annonces d'abandon d'une « loi autonomie », l'Uniopss a continué à plaider pour une politique de l'autonomie qui prenne en compte l'ensemble des personnes, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, c'est-à-dire quelle que soit l'origine du besoin de soutien à l'autonomie. Les problématiques d'attractivité, les défis de régulation du secteur, ont parsemé cette année d'embuches. L'Uniopss a saisi toutes les occasions pour défendre le besoin d'une réforme d'ampleur, permettant de mener une politique de l'autonomie réellement transversale. Afin de répondre aux besoins multiples des personnes, de manière cohérente et sans rupture d'accompagnement, la politique de l'autonomie ne peut plus s'envisager de manière cloisonnée.

L'UNIOPSS PARTIE PRENANTE DE LA CONSTRUCTION DE LA BRANCHE AUTONOMIE

L'année 2022 a permis d'avancer sur la façon de mettre en œuvre cette nouvelle caisse de Sécurité sociale, dont la gestion a été confiée à la CNSA. Contrairement aux autres caisses de Sécurité sociale qui ont une gestion paritaire, cette 5e branche réunit les acteurs et parties prenantes dans sa gouvernance. Ainsi, l'Uniopss œuvre à la construction de cette branche autonomie à travers son siège au conseil de la CNSA. Les personnes concernées, des fédérations, associations, réunies au sein de l'Union sont ainsi représentés dans les débats.
L'Uniopss a également été associée comme représentant du GR 31 au bureau de la CNSA. Elle anime en effet ce collectif, qui réunit les 31 associations qui sont membres du conseil de la CNSA. Après un changement de présidence, la CNSA et l'État ont signé une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2022-2026 et le budget de la CNSA a fortement amplifié. L'Uniopss continuera à porter une extension du périmètre de la CNSA pour la garantie d'une couverture étendue du risque autonomie.

MOBILISATION SUR LE VOLET AUTONOMIE DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Face au manque d'ambition du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, lequel ne prévoit que quelques articles introduisant des mesures spécifiques au secteur de l'autonomie, l'Uniopss a mobilisé son réseau et sa commission autonomie. Elle a ainsi proposé aux parlementaires une dizaine d'amendements prioritaires, qui auraient permis d'impulser une réelle « réforme de l'autonomie ». La position de l'Uniopss sur le volet autonomie du projet de loi et ses propositions ont également été défendues lors d'une audition auprès d'un groupe de sénateurs. Une synthèse « ce que l'on peut retenir du volet autonomie de la loi de financement de la Sécurité sociale » a ensuite été proposée.

CRÉATION DES FUTURS SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

Suite à la parution de la loi de financement de Sécurité sociale 2022 et à l'annonce de la création des Services Autonomie à Domicile dont le modèle et l'organisation sont directement inspirés de ceux des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD, l'Uniopss a pris position.
Elle a, tout d'abord, produit une contribution élaborée avec les Uriopss et les adhérents de l'Union en juin 2022, de façon à intégrer les travaux de co-construction menés par la DGCS autour du cahier des charges de ces services autonomie, qui devra être publié au plus tard en juillet 2023.
Ce fut l'occasion de rappeler le contexte et les

En Bref

Participation à la réflexion nationale sur les mesures restrictives de la liberté d'aller et venir en établissement.

Engagement dans la concertation à propos du décret permettant de mettre en œuvre les mesures du plan ESAT présentées lors des CIH des 5 juillet 2021 et 3 février 2022.

Participation au groupe de travail national pour la réforme des services autonomie à domicile.

Formation de conseillers bancaires des partenaires de l'Uniopss sur « Les fondamentaux du secteur santé- solidarités »

« RELAIS » DES AIDANTS : L'UNIOPSS APPORTE SA CONTRIBUTION

LE SUJET DE L'AMÉLIORATION DES SOLUTIONS DE « RÉPIT », TERME AUQUEL ON PRÉFÈRE CELUI DE « RELAIS » DES AIDANTS, A ÉTÉ INVESTI ET FOUILLÉ AU COURS DE L'ANNÉE. Tout d'abord, l'Uniopss a participé à la phase exploratoire de cadrage du travail d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, sur ce thème du répit des aidants, de la Haute Autorité de Santé (HAS). Forte des remontées de son réseau et de ses adhérents, l'Uniopss a porté les points qui semblent primordiaux pour la qualité du « relais » : l'adaptation de la solution de répit à chaque situation particulière, la formation des professionnels accompagnant au répit, avec une continuité des professionnels autour de la personne aidée, ainsi que la continuité de l'accompagnement de la personne aidée (matériel, méthodes de communication, par exemple).
L'Uniopss a ensuite développé son plaidoyer auprès de l'IGAS, saisie d'une mission relative à l'évolution du cadre juridique et financier de l'offre de répit pour les aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades. Après avoir consulté son réseau et ses adhérents, cette audition, complétée d'une contribution écrite, a permis de préciser les solutions à l'accès et au développement de solutions de répit, les évolutions à apporter à l'existant mais aussi les offres à promouvoir. L'Uniopss suivra avec attention ces différents travaux et continuera à y contribuer activement.

difficultés rencontrées par les services existants ; de proposer des améliorations de ces services par rapport au modèle du SPASAD déjà existant ; et enfin, d'alerter la DGCS sur les premières difficultés identifiées au regard de la note diffusée par la DGCS en date du 1er février 2022.
Par ailleurs, depuis septembre 2022, l'Uniopss participe au groupe de travail national, réuni par la DGCS, en vue d'élaborer le futur décret qui posera la cadre des futurs Services Autonomie à Domicile. L'Uniopss a rappelé à plusieurs reprises, à cette occasion, que la création de ces nouveaux types de services risque de ne pas répondre pleinement à l'objectif de fluidité de parcours pour les usagers, ni résorber les difficultés devenues aujourd'hui systémiques (manque d'attractivité des métiers, manque de vocations, faibles salaires, pénibilité du travail, concurrence féroce…) tant que de véritables moyens ne seront pas déployés.

IMPLICATION DANS LES CONCERTATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CVS ET DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN ESSMS

La concertation pour l'amélioration du fonctionnement des conseils de la vie sociale et de la participation des usagers s'est poursuivie début 2022. L'Uniopss, grâce aux remontées de ses adhérents et de son réseau, a défendu ses préconisations à propos de la rédaction du texte et de son contenu, lors des réunions de concertation et par une contribution écrite.

Chiffres-clés 2022

ANIMATION DE RÉUNIONS

3 réunions de la Commission « Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » ; 4 Réunions avec les conseillers techniques PA/PH et 1 réunion autonomie-tarification ; 2 Réunions du groupe de travail Uniopss SERAFIN- PH ; 3 réunions du groupe de travail du réseau sur réforme des SAD ; 1 animation d'un groupe PA-PH sur la mise à jour des contrats de séjour ; 1 animation de réunion inter-Uriopss sur la réforme de l'évaluation ; 1 atelier au congrès de l'Uniopss : « Les technologies de l'autonomie : quels usages pour quel accompagnement ? ».

REPRÉSENTATIONS

1 réunion de concertation avec l'administration et 4 réunions de concertation inter associatives « inter-CVS » sur la réforme des CVS ; 4 réunions de travail sur les mesures restrictives de la liberté d'aller et venir ; 2 réunions avec la HAS ; 10 réunions plénières du CNCPH, 11 réunions de la Commission Organisation Institutionnelle du CNCPH, 2 réunions de la commission « travail emploi du CNCPH » ; 5 réunions de travail avec le Collectif Handicaps ; 2 Copil « feuille de route MDPH 2022 » ; 3 réunions ministérielles hebdomadaires (Sophie Cluzel/Brigitte Bourguignon) sur la gestion de la crise sanitaire ; 1 Réunion DGCS de politique générale sur les politiques PH ; 5 réunions du Groupe de travail national (GTN) SERAFIN-PH ; 1 copil du volet polyhandicap de la stratégie de transformation de l'offre ; 1 réunion comité de suivi DGCS-CNSA (simplification du formulaire de demande en cas de renouvellement MDPH) ; 2 réunions du GT réforme SAD DGCS.

AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

D'une manière générale, l'Uniopss a alerté sur l'importance de garder à l'esprit que les CVS concernent l'ensemble des ESSMS et donc une diversité de publics accompagnés. Malgré les avancées actées par le décret paru en cours d'année, les questions du renforcement des pouvoirs et de compétences du CVS, et surtout de l'amélioration de la participation des personnes accompagnées, restent entières. Après avoir produit un décryptage des nouveautés introduites par le décret réformant les CVS, l'Uniopss s'est engagée dans une large concertation inter-associative, afin de pointer les améliorations encore indispensables. L'objectif d'adresser au ministre un rapport contenant des préconisations sur la démocratie médico-sociale et le CVS, fruits d'un dialogue entre les fédérations de gestionnaires et les directions, et les fédérations de représentants d'usagers, devrait être rempli début 2023.

PERSONNES ÂGÉES

Impacts des « affaires » Orpéa et Korian : l'Uniopss fait entendre sa voix

Les révélations de « l'affaire Orpéa », suivies de nombreuses plaintes déposées contre Korian au premier semestre 2022, ont démontré une nouvelle fois que la recherche maximale de profits est incompatible avec l'accompagnement des personnes vulnérables, notamment lorsqu'elles sont en perte d'autonomie. L'Uniopss a ainsi rappelé à de multiples reprises (communiqués de presse, tribunes, auditions…) que les agissements de quelques-uns ne doivent pas entraîner un sentiment de défiance généralisé, alors que 80 % de l'accueil en Ehpad est réalisé par des établissements publics ou privés non lucratifs. L'Uniopss a réaffirmé la nécessité, pour le gouvernement, de réguler la lucrativité dans le secteur du Grand âge et plus largement et a appelé les pouvoirs publics à fixer le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de la grande loi Autonomie, maintes fois repoussée, qui devra être assortie des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins et des enjeux pour notamment :

- Augmenter le ratio de professionnels par personne accueillie en Ehpad en le portant à 8 pour 10 ;
- Mieux rémunérer les salarié.e.s et penser leur déroulement de carrière ;
- Développer les actions d'accompagnement et d'animation dans les établissements ;
- Permettre l'accueil de tous les publics, notamment les personnes âgées aux revenus les plus faibles ;
- Agir concrètement sur les restes à charge, facteurs d'inégalités criantes quant au respect des droits fondamentaux des personnes.

Implication dans les travaux du CNR de la « Fabrique du Bien Vieillir »

L'Uniopss est impliquée depuis juillet 2021 dans l'élaboration de la feuille de route EHPAD-USLD 2021-2023 qui a été publiée en mars 2022, ainsi que dans sa mise en œuvre, *via* sa participation aux différents groupes de travail thématiques.

Par ailleurs, dans la suite des travaux entrepris par Brigitte Bourguignon sous la précédente mandature, Jean-Christophe Combe a lancé, en octobre 2022, le Conseil national de la refondation dédié au « bien vieillir ». Le réseau Uniopss-Uriopss a ainsi participé, en fin d'année 2022, aux ateliers animés sur différents territoires. Ce fut l'occasion de rappeler plusieurs points importants : nécessité de co-construire des réponses ; prendre en compte, dans les modalités d'évaluation avec les acteurs de terrain, l'urgence budgétaire de beaucoup d'associations ; travailler la question de fond de la pénurie des métiers ; et enfin, lier l'ensemble des politiques publiques (retraites, chômage, …) pour atteindre véritablement cet objectif de bien vieillir.

Élaboration d'un nouveau modèle de contrat de Séjour pour les Ehpad

Les conseillers techniques du réseau Uniopss-Uriopss se sont réunis à plusieurs reprises pour mettre à jour un modèle de contrat de séjour pensé comme un guide à la rédaction du contrat pour les Ehpad. Ce modèle a ainsi pu intégrer les différentes modifications faisant suite à la parution du décret du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans les ESSMS.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Combat pour la déconjugalisation de l'AAH

La suppression de la prise en compte des revenus du conjoint, dans le calcul de l'AAH, constitue une revendication de longue date de l'Uniopss. Après plusieurs tensions et débats sur le sujet en 2021, les associations du secteur, dont l'Uniopss, se sont mobilisées pour proposer aux députés des amendements à présenter au projet de loi relatif au pouvoir d'achat, qui prévoyait une revalorisation de l'AAH. Les députés ont déposé de nombreux amendements qui ont été adoptés à la quasi-unanimité, avec avis favorable du gouvernement. Grâce au combat et au travail menés par l'ensemble des fédérations et associations du secteur, dont l'Uniopss, la déconjugalisation de l'AAH a ainsi été inscrite dans la loi au cours de l'été 2022. Le réseau Uniopss-Uriopss et 17 autres associations du secteur, bien que se réjouissant de l'adoption de cette mesure, ont alerté, dans un communiqué commun, sur le délai de mise en œuvre de celle-ci : la date effective (octobre 2023) apparait en effet trop lointaine. Par ailleurs, le droit d'option ne doit faire aucun perdant.

Pour le droit au logement des personnes en situation de handicap

Les commissions de médiation « droit au logement opposable » peuvent, depuis la loi « 3DS » du 27 février 2022, être saisies lorsque le demandeur, ou une personne à sa charge, est logé dans un logement non adapté à son handicap. Auparavant, il était nécessaire de prouver, en plus du handicap, le fait d'être en sur-occupation dans le logement, ce qui rendait, de fait, la reconnaissance du handicap comme critère de reconnaissance au titre du DALO très difficile. Le Haut Comité pour le Droit au Logement a été chargé d'un rapport permettant d'envisager les conditions de déploiement de ce nouveau critère. L'Uniopss, forte de son assise transversale entre les politiques du logement et celles du handicap, a pu prendre activement part à la consultation menée par le Haut Comité au Logement à propos de ce nouveau critère « DALO ». A travers une audition, complétée d'une contribution écrite, l'Uniopss a fait part de ses préconisations concernant la détermination de la situation de handicap, la détermination de l'inadaptation du logement, les démarches préalables en matière d'inadaptation du logement, avec l'objectif principal d'éviter le non-recours au droit et la multiplication des pièces nécessaires à la demande.

Recentrer les travaux de la réforme SERAFIN-PH

Après la production du kit de formation aux nomenclatures de besoins et de prestations en partenariat avec la CNSA, l'Uniopss a poursuivi cette année sa participation aux travaux de la réforme SERAFIN-PH, sur le volet technique et politique.
Ainsi, à côté de la participation régulière au Groupe de travail national, l'Uniopss a produit une contribution pour réaffirmer les orientations du réseau à propos de cette réforme qui ne doit pas se perdre dans des considérations de trop grande technicité, au détriment de son objectif initial : un outil de facilitation de la transformation de l'offre, au service des parcours de vie des personnes. Cette contribution a été complétée par la signature d'un courrier inter-associatif adressé à la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, dans la perspective du prochain comité stratégique autour de la réforme.

Chiffres-clés 2022

AUDITIONS

1 auditions IGAS (répit des aidants) ; 1 audition IGAS-IGESR (déploiement de 30 minutes d'activité physique et sportive en établissements accompagnant des enfants en situation de handicap) ; 1 audition au Sénat (volet autonomie du PLFSS) ; 1 audition au HCDL (critère handicap du DALO).

PRODUCTIONS

2 contributions écrites remises à l'IGAS, 1 contribution écrite pour le Haut Comité pour le Droit au Logement, 1 contribution écrite dans le cadre de la CNSA (réforme SERAFIN-PH), 1 contribution sur les CVS ; 1 support d'analyse et de synthèse du volet autonomie du PLFSS pour 2023 ; 4 contribution dans le cadre du GTN réforme des SAD ; 1 enquête sur la réforme SAD (DGCS) ; 1 contrat de séjour type EHPAD ; 131 fiches « secteur personnes âgées » et 129 fiches « secteur personnes handicapées » produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

UNE INVITATION À CHANGER NOTRE REGARD…

La Semaine Bleue et le Prix Chronos de Littérature ont en commun la promotion des échanges intergénérationnels et la mise en lumière du rôle des personnes âgées dans la société. Des priorités partagées par l'Uniopss.
L'année 2022 a été notamment marquée par la venue du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, à la remise des prix de la Semaine Bleue, le 30 septembre.
De son côté, le Prix Chronos de Littérature, dont l'objectif est d'éveiller l'attention des enfants sur les questions liées au vieillissement, s'est enrichi, en 2022, avec le lancement d'un nouveau prix, le Prix Chronos Bulles, qui, à travers des albums de bande dessinée et des romans graphiques interroge les grands adolescents et les jeunes adultes sur le sujet du vieillissement.

AVEC LA SEMAINE BLEUE, BRISONS LES IDÉES REÇUES !

Coordonnée par l'Uniopss, la Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. En 2022, la Semaine Bleue s'est déroulée du 3 au 9 octobre, à la suite de la journée internationale des personnes âgées du 1er octobre, portée par l'ONU.

Une thématique ancrée dans son ADN

« Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues ».

Animée par une éthique forte, la Semaine Bleue est l'occasion de promouvoir un autre regard porté sur le vieillissement et la vieillesse. Ce constat repose sur le rejet d'une vision déficitaire de l'avancée en âge. A travers cette thématique, la Semaine Bleue a rappelé son souhait de promouvoir les contributions que tous les aînés, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie peuvent apporter à la société ; et ce, depuis 71 ans. Mettre en avant toutes les actions qui luttent contre l'isolement social et relationnel et préviennent la perte d'autonomie fait partie de la mission de la Semaine Bleue. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire d'adapter le cadre de vie et les logements, faciliter la participation à la vie sociale et culturelle, promouvoir les mobilités douces afin de développer une société plus inclusive.

La Semaine Bleue poursuit sa nouvelle dynamique !

Le nouveau souffle insufflé à la Semaine Bleue à l'occasion de son 70e anniversaire en 2021 a permis de redynamiser la communication de la Semaine Bleue. La nouvelle charte graphique et l'accélération de la présence sur les réseaux sociaux ont donné lieu à une visibilité grandissante.
Par ailleurs, afin de mettre en avant plus largement la Semaine Bleue, a été lancée l'opération estivale en partenariat avec Oldyssey *(Voir encadré)*.
Aujourd'hui, les abonnés de la Semaine Bleue sont encore plus impliqués et relaient de plus en plus les actions sur les réseaux sociaux. Cet engagement pour la Semaine Bleue, lui a permis d'atteindre pour 2022, 834 abonnés sur Twitter, 547 abonnés sur Facebook et 375 j'aime sur la page soit 320 de plus qu'en 2021 sur Facebook avec 7 494 visites sur la page. Une activité florissante sur les réseaux sociaux qui fidélise ses communautés et renforce son impact.
La Semaine Bleue a également rayonné, en 2022, dans la presse sur tout le territoire avec 28 retombées médiatiques (presse et TV) et 706 retombées presse régionales.
Le site web de la Semaine Bleue fait aussi partie de ce renouveau et dévoilera sa nouvelle interface fin mars 2023.

Une remise des prix saluée par la nouvelle mandature

La remise des prix a été organisée, le 30 septembre 2022, dans les locaux de l'Argic Arrco. Une compilation d'interviews de personnes âgées, destinées à faire changer le regard sur l'âge réalisées par Oldyssey, « le média de la transmission entre les générations » qui donne la parole aux « vieux », a rythmé l'événement et illustré la thématique 2022.
Cette cérémonie fut également l'occasion de récompenser, comme chaque année, plusieurs initiatives emblématiques. Six prix ont ainsi été remis par : le ministère de la Santé et de la Prévention, la Fondation de France, la Cnav, l'Argirc-Arrco et la CCMSA, pour valoriser ces actions et susciter de futurs engagements. Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, présent à cet événement, a salué les actions la Semaine Bleue et les initiatives orchestrées sur le territoire. Le ministre a remis le prix « intergénérations » à l'un des lauréats.
Pour en savoir plus sur les lauréats du concours 2022 : www.semaine-bleue.org

PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE : GRANDIR C'EST VIEILLIR… VIEILLIR C'EST GRANDIR

Porté par l'Uniopss, le Prix Chronos de Littérature a pour ambition de faire réfléchir petits et grands sur le parcours de vie, la vieillesse, d'encourager le développement des relations intergénérationnelles à travers la lecture d'ouvrages abordant la thématique « Grandir-Vieillir ».
Les membres du jury sont des lecteurs de

LA SEMAINE BLEUE CASSE LES CLICHÉS AVEC OLDYSSEY !

L'UNIOPSS POURSUIT SA COLLABORATION AVEC OLDYSSEY, « LE MÉDIA DE LA TRANSMISSION ENTRE LES GÉNÉRATIONS », QUI CONTRIBUE, LUI AUSSI, AU CHANGEMENT DE REGARD SUR NOS AÎNÉS.

À l'occasion d'une nouvelle campagne de la Semaine Bleue, « #Brisonslesidéesreçues », des vidéos d'Oldyssey ont ainsi été diffusées durant tout l'été 2022 sur les réseaux sociaux : 9 vidéos destinées à briser 9 idées reçues sur l'avancée en âge.

À la suite de ces diffusions, jeunes et vieux ont été appelés à partager des témoignages sur les comptes Twitter et Facebook Semaine Bleue.

Cette campagne a rencontré un vif succès, et a engendré un taux d'engagement de 3,4 %, 182 retweets et 92 mentions entre le 25 juillet et le 23 septembre. Certains posts ont touché jusqu'à 1 100 personnes…

Cette opération valorisante et novatrice, a été appuyée et relayée par les structures membres du Comité national de la Semaine Bleue, pour sensibiliser le grand public au rôle des personnes âgées.

Toutes les vidéos diffusées sont disponibles sur la page YouTube d'Oldyssey.

Chiffres-clés 2022

SEMAINE BLEUE
+ de 10 000 initiatives,
dont près de 1 200 recensées sur la cartographie dynamique du site,
228 candidatures au concours,
6 lauréats, 9 vidéos diffusées pendant l'opération #Brisonslesidéesreçues.

PRIX CHRONOS
+ de 13 000 inscrits,
80 départements concernés,
4 pays étrangers engagés,
9 ouvrages lauréats décernés.

classes de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, mais aussi des jeunes fréquentant les bibliothèques et les centres de loisirs, ainsi que des adultes de tout âge et de tous horizons.

Une remise des prix lyonnaise

La remise des prix a été organisée en présentiel à Lyon, le 2 juin. Celle-ci a été célébrée dans la prestigieuse salle Molière, en présence d'une grande partie des auteurs lauréats et des élèves de l'école Fulchiron (Lyon 5). Les élèves ont enrichi la cérémonie par des intermèdes valorisant leur lecture des albums de la sélection pour le Prix Chronos Alzheimer.

Pour découvrir les lauréats 2022 :
www.prix-chronos.org

Un prix spécial décerné par la Cnav

Le Prix Chronos Cnav solidarité met l'accent sur la solidarité au sein des thématiques générales portées par le Prix Chronos de Littérature. Il a été décerné par la Cnav à Joëlle Loeuille pour son roman *Un air de Dolce Vita* publié aux éditions City.

Le prix a été remis lors de la cérémonie de remise des prix de la Semaine Bleue, le 30 septembre 2022 dans les locaux de l'Agirc Arrco à Paris.

Le Prix Chronos Alzheimer : un succès renouvelé !

En étroite collaboration avec la Fondation Médéric Alzheimer, le Prix Chronos Alzheimer est reconduit en 2022. Le prix a été décerné le 2 juin 2022, lors de la remise des prix Chronos de littérature, à Jessie Oliveros et Dana Wulfekotte pour leur album « Les ballons du souvenir », paru aux éditions Circonflexe. Ce prix est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes, par la lecture, à la maladie d'Alzheimer.

Le Prix Chronos Bulles : un nouveau vecteur de sensibilisation des jeunes !

Une nouveauté également dans l'univers du Prix Chronos de littérature avec le lancement du Prix Chronos Bulles. Soutenu par la Fondation Berger Levrault et Autonomii, ce prix spécial invite les grands adolescents et les jeunes adultes à comprendre la vieillesse autrement, à travers une sélection de 4 albums de bande dessinée et de romans graphiques.

Invité à changer de regard, les jeunes deviennent ainsi acteurs d'une société plus inclusive.

UNE ANNÉE 2022 CONTRASTÉE

Depuis 2015, l'Uniopss est engagée dans le Service Civique et possède un agrément national pour mettre à disposition des volontaires auprès des associations du réseau Uniopss-Uriopss. Le Service Civique est réservé aux jeunes entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général. Pour les associations qui les accueillent, les volontaires permettent de créer une dynamique autour d'un projet, de valoriser leurs activités, et souvent de créer de nouvelles vocations pour des jeunes qui poursuivront leur engagement dans des parcours professionnels ou bénévoles dans notre secteur, à l'issue de leur volontariat.

UN NOMBRE CROISSANT DE DEMANDES D'ACCUEIL DE LA PART DES ÉTABLISSEMENTS

Après deux années marquées par la crise sanitaire où les établissements ont dû adapter leurs pratiques, suspendre les activités collectives et mettre en place des règles d'accueil plus restrictives, 2022 a permis de reprendre des actions de groupes et des temps de convivialité.
De ce fait, les établissements ont été nombreux à souhaiter accueillir des jeunes en Service Civique, pour donner un élan à ces projets, auprès de leurs différents publics : jeunes enfants, personnes en situation de handicap, en situation de précarité, personnes âgées, qui pour certaines ont vécu de plein fouet l'isolement lié à la crise sanitaire. Les offres de mission ont été très nombreuses de la part de nos adhérents, et nous avons pu accompagner de nouveaux établissements dans la mise en place de premières demandes d'accueil de volontaires en Service Civique.

Ce travail d'accompagnement a été mené de concert avec les 6 Uriopss avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de notre agrément 2021-2024 : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire.

MAIS UN RALENTISSEMENT DU NOMBRE DE CONTRATS POURVUS

Après deux années relativement stables en termes de nombre de jeunes accueillis *via* notre agrément, l'année 2022 a connu un fort ralentissement du nombre de contrats pourvus, avec 183 contrats établis. Cette diminution a concerné l'ensemble de nos régions dans des proportions équivalentes et l'ensemble de nos établissements, quels que soient leur taille ou le lieu d'implantation.
Elle a également impacté l'intégralité de nos missions, quel que soit le public bénéficiaire. Il semble toutefois que les missions réalisées auprès des enfants et des jeunes l'aient été dans un moindre mesure.
Cette diminution du nombre de contrats établis s'explique par une baisse importante du volume de candidatures des jeunes. Nous avions auparavant une demande de mission supérieure à l'offre et la proportion s'est progressivement inversée à la fin de l'année 2021, avec un grand creux sur le premier semestre 2022. La fin d'année a été plus dynamique, avec un regain de candidatures qui n'ont pas, pour autant, suffi à rattraper les difficultés du premier semestre.

UN TRAVAIL COLLECTIF POUR UN SERVICE CIVIQUE PLUS ATTRACTIF

Ces difficultés de recrutement, loin de concerner uniquement le réseau Uniopss-Uriopss, ont été constatées par la majorité de nos partenaires associatifs et l'Agence du Service Civique. Ainsi, en 2022, ce sont 2 missions sur 3 qui ont été pourvues au niveau national.
Nous avons ensemble partagé les constats : un marché de l'emploi très dynamique, la multiplicité des dispositifs et parcours à disposition des jeunes, le manque de notoriété du Service Civique. Et, notamment au sein de la Plate-forme inter-associative du Service Civique (PISC) pilotée par le Mouvement associatif, nous avons travaillé à des propositions communes pour renforcer la publicité et l'attractivité du Service Civique. Ces propositions ont été transmises à l'Agence du Service Civique lors d'une réunion qui s'est tenue au mois de juillet, et à laquelle participait l'Uniopss.
Parmi les propositions portées : la revalorisation de l'indemnité du Service Civique et la présentation du Service Civique dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Ces pistes ont été à nouveau relayées en fin d'année, suite à la nomination d'une nouvelle présidente de l'Agence du Service Civique, Nadia Bellaoui, en remplacement de Béatrice Angrand, et d'un nouveau directeur général, Grégory Cazalet.

L'UNIOPSS REJOINT LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

EN 2022, LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE A LANCÉ UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE SES MEMBRES. Il s'agit de la deuxième instance de gouvernance de l'Agence après le Conseil d'administration. Il a pour mission de débattre de toute question relative aux orientations et au développement du Service Civique.

Le Comité stratégique est composé d'organismes d'accueil, de représentants des services déconcentrés de l'État, de collectivités, d'élus du Parlement, d'institutions et d'organisations partenaires, ainsi que de personnalités qualifiées. Il contribue à des réflexions fondamentales autour de sujets tels que le développement du Service Civique, les droits des volontaires, la formation des tuteurs, le parcours des volontaires, le respect des fondamentaux, la promotion du dispositif, le recrutement des volontaires, les publics spécifiques. Il apporte également ses réflexions sur des sujets thématiques (environnement, égalité entre les femmes et les hommes) et techniques (fonctionnement du site internet et des interfaces utilisées par les volontaires et les organismes).

L'Uniopss a candidaté avec le souhait de s'investir sur la valorisation du Service Civique dans les secteurs social, médico-social et santé : valorisation auprès des établissements pouvant accueillir les jeunes mais aussi de l'engagement des volontaires qui choisissent ces secteurs pour s'y engager. Parmi les pistes de travail identifiées dans le cadre de sa candidature, l'Uniopss a proposé de travailler la question de l'accessibilité au Service Civique à tous les jeunes, quels que soient leur parcours ou leur situation personnelle, ainsi que le renforcement de l'accompagnement au projet d'avenir.

La candidature de l'Uniopss a été accueillie favorablement par l'Agence du Service Civique. L'Uniopss siègera donc au Comité stratégique pour la période 2022-2025 et y retrouvera certains adhérents nationaux également engagés dans le Service Civique.

Chiffres-clés 2022

MISSIONS

183 missions pourvues en 2022 ; durée moyenne des missions : **7,95** mois ; **27** heures de présence hebdomadaire.

PROFIL DES VOLONTAIRES

77% des volontaires sont des femmes, **23%** sont des hommes ; **41%** des volontaires ont un niveau supérieur au bac, **47%** ont un niveau bac, **12%** ont un niveau inférieur au bac ; **3%** des volontaires accueillis sont en situation de handicap.

ACTIVITÉ SERVICE CIVIQUE DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

9 collaborateurs mobilisés au sein du réseau Uniopss-Uriopss ;
6 formations civiques et citoyennes réalisées ; **22** participations de l'Uniopss aux réunions partenariales dédiés au Service Civique : PISC, SC2S, Groupes de travail de l'Agence du Service Civique.

PROMOTION DE « SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS » DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

Dans le prolongement de notre partenariat avec l'association nationale Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), l'Uniopss, représentée par son directeur général, Jérôme Voiturier, et par Marie Trellu-Kane présidente de SC2S, sont intervenus lors de l'événement de lancement de l'édition 2022 de la Semaine bleue afin de présenter le Service Civique auprès des personnes âgées.

Les missions de Service Civique auprès des personnes âgées représentent la majorité des offres pourvues en 2022 dans le réseau Uniopss-Uriopss (40 %), et *via* le parcours spécifique proposé par SC2S, les jeunes bénéficient de temps de formations et de rencontres réguliers pour découvrir le secteur de l'accompagnement au bien vieillir et les acteurs qui le composent. L'Uniopss encourage cette valorisation du secteur médico-social auprès des volontaires alors que celui-ci connaît une crise des vocations.

PROXIMITÉ ET RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

L'Uniopss porte depuis 2004 la fonction de Centre de ressources pour le Dispositif local d'accompagnement (DLA) sur le secteur Solidarités-Santé. La finalité du CRDLA est le renforcement continu de la qualité des accompagnements par le DLA, dispositif public de développement de l'ESS. L'année 2022 a été marquée par l'augmentation des appuis-conseils délivrés par le CRDLA et par l'aboutissement de travaux thématiques sur les risques psycho-sociaux.

DES SOLLICITATIONS CROISSANTES

La mission première du Centre de Ressources DLA porté par l'Uniopss est de conseiller les opérateurs du DLA dans leurs missions d'accompagnement des structures employeuses de l'ESS.
Plus de 130 sollicitations ont été adressées au CRDLA en 2022, ce qui constitue un record. L'augmentation est de 20 % par rapport à 2021 et 100 % par rapport à 2015, ce qui illustre le renforcement de la proximité avec les dispositifs locaux d'accompagnement. Plus de 50 demandes d'appuis-conseils concernent l'accompagnement de structures médico-sociales, dont une quinzaine sur l'aide à domicile. Au niveau territorial, 60 départements ou régions différentes ont sollicité directement le CRDLA sur au moins un appui-conseil.

RESSOURCES ÉCRITES, VISIOCONFÉRENCES, FORMATIONS : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Le DLA accompagne des structures employeuses dans tous les secteurs de l'ESS : culture, sport, éducation populaire, médico-social, etc. Les chargés de mission du DLA ont besoin d'une information repère et ciblée sur ces grands secteurs.
La vulgarisation de la richesse et de la technicité du secteur Solidarités-Santé constitue donc l'axe pédagogique central de l'activité du CRDLA. Les ressources produites en 2022 témoignent de cette ligne éditoriale. Le CRDLA a ainsi rédigé et diffusé trois décryptages présentant de manière succincte les actualités sur les tiers-lieux en EHPAD, sur les entreprises adaptées et sur le nouveau cadre d'évaluation des ESSMS. Différentes fiches-structure ont été produites et mises à jour, sur les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) et sur l'habitat inclusif notamment.
Par ailleurs, en partenariat avec Recherches & Solidarités, le CRDLA publie depuis près de quinze ans des bilans sur l'emploi dans le secteur. En 2022, un bilan national, dix-sept bilans régionaux et quatre notes de conjoncture sur l'emploi associatif sanitaire et social ont été produits.

L'organisation de visioconférences de présentation et d'échanges est également un moyen privilégié d'actions vers les acteurs du DLA. En 2022, sept visioconférences ont été animées par le CRDLA : sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS, sur les risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail, sur la gouvernance associative, sur les tiers-lieux, sur les partenariats entre DLA et CAF, sur le secteur des personnes âgées et sur les centres sociaux. Cette dernière visioconférence a été organisée avec la fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).
En matière de formation, plusieurs sessions ont été organisées en 2022 : deux sur les fondamentaux de l'accompagnement du secteur Solidarités-Santé et deux sur le secteur de la lutte contre les exclusions. Le travail de conception d'une nouvelle formation, sur le secteur de l'enfance et des familles, a également débuté en 2022 et aboutira en 2023.

LES TRAVAUX THÉMATIQUES D'OUTILLAGE

Aux côtés du CRDLA porté par l'Uniopss, six autres centres de ressources thématiques ou sectoriels contribuent à l'outillage du DLA. Avec l'Avise, animateur national du DLA, les CRDLA entreprennent des travaux sur des thématiques transversales à l'ESS. L'échange intersectoriel et le croisement des enjeux rendent ces travaux particulièrement riches.

UNE INITIATIVE PARTENARIALE SUR LES TIERS-LIEUX

LE CRDLA SOLIDARITÉS-SANTÉ A ÉTÉ INVITÉ PAR LE CRDLA FINANCEMENT EN JUIN 2022 À INTERVENIR DANS LE CADRE D'UNE SÉRIE DE WEBINAIRES SUR LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TIERS-LIEUX. Il s'agissait d'y présenter les enjeux des secteurs social et médico-social, ainsi que les articulations possibles avec ces nouvelles formes d'organisations (sur le modèle de l'appel à projets « Un tiers-lieu dans mon EHPAD »).
Intéressée par cette présentation, faisant écho à l'expérience menée par l'ESAT « La Bulle Bleue » des PEP 34, Delphine Maurel, la directrice de cet établissement, a sollicité le CRDLA Solidarités-Santé pour animer un débat sur les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale et les opportunités que peuvent représenter les tiers-lieux dans ce contexte. Cet évènement a été l'occasion pour le CRDLA de se rapprocher de l'Uriopss Occitanie et de proposer à Ludovic Mariotti, conseiller technique Autonomie et Handicap, d'y participer.
Ce débat s'est déroulé le 5 octobre 2022, dans le cadre des 10 ans de l'ESAT la Bulle Bleue.

En 2022, le CRDLA a, en particulier, mené des travaux sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail, en partenariat avec l'association Opale qui porte le CRDLA Culture. Sur ces thèmes, des journées d'échanges organisées avec un prestataire – le point de croix – ont abouti à la création d'un document de repérage et d'outillage pour les DLA. Les éléments principaux ont été repris dans un article de la revue Associations mode d'emploi en décembre 2022 intitulé « Risques psychosociaux : les associations sont aussi concernées ».
Le CRDLA a également été leader de travaux sur la gouvernance associative et sur l'égalité femmes-hommes. Huit réunions ont été organisées sur cette dernière thématique en 2022, réunissant différents chargés de mission DLA et CRDLA. Les travaux bilatéraux avec chaque CRDLA ont également été productifs.

Le CRDLA a ainsi participé à plusieurs productions du CRDLA Financement porté par France Active, dont un podcast sur les modèles économiques associatifs. Des rencontres avec le CRDLA Numérique, porté par le Mouvement associatif et par Solidatech, ont également été initiées.
Enfin, des pistes d'actions communes ont été identifiées sur la thématique de la transition écologique, co-portée en 2022 par France Nature Environnement et par l'UNCPIE. C'est ainsi qu'un partenariat entre le CRDLA Solidarités-Santé, le CRDLA transition écologique et solidaire, l'Uriopss Grand Est et le DLA régional Grand Est a vu le jour fin 2022 autour de la sobriété énergétique. Le projet est en cours de construction.

Chiffres-clés 2022

1 300 structures du secteur solidarités-santé accompagnées par le dispositif DLA en 2021 (derniers chiffres dont nous disposons) : **565** structures « Lutte contre les exclusions », **421** structures « Enfances, familles, jeunesses », **236** « Handicap et vieillissement », **77** « Santé ».

195 participants aux visioconférences organisées.

135 appuis conseils aux DLA.

30 ressources et articles produits.

4 sessions de formation organisées.

DES PROJETS FÉDÉRATEURS, UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE

L'année 2022 a été marquée par le 34e Congrès de l'Uniopss, qui s'est tenu à Rennes après trois reports liés à la pandémie de Covid-19. D'autres temps forts, comme les mobilisations autour des métiers de l'humain, ont été l'occasion d'actions de communication d'ampleur, pour lesquelles l'Uniopss, en tant que tête de réseau, a été partie prenante de la conception et de l'organisation. Relayés sur de multiples canaux, les combats menés par le réseau Uniopss-Uriopss et leurs adhérents ont ainsi gagné en visibilité.

ACCOMPAGNER LES TEMPS FORTS DU MOUVEMENT

34e Congrès

Cet événement, qui s'est déroulé les 13 et 14 mai à Rennes a réuni plus de 1 000 personnes *(Voir chapitre « Temps forts 2022 » p.20)*. Le questionnaire d'évaluation adressé aux congressistes à l'issue de l'événement montre que celui-ci a répondu à leurs attentes, notamment en termes de prise de hauteur par rapport à leurs préoccupations quotidiennes.

Élections présidentielle et législatives

Le plaidoyer de l'Uniopss pour un modèle social solidaire renouvelé a fait l'objet d'une large communication (web-émission spéciale, relais dans les média...). Il en est de même pour le plaidoyer du Collectif ALERTE – « Pour un quinquennat social » – à propos duquel l'Uniopss a organisé une conférence de presse et une campagne sur les réseaux sociaux.

Mobilisations autour des métiers de l'humain

L'Uniopss a impulsé et coordonné le dispositif de communication nationale mise en place avec ses adhérents durant la semaine du 24 janvier : plan d'action, kit de communication, tribune (publiée dans Le Monde), relations presse, pétition en ligne, campagne sur les réseaux sociaux. Elle a également été partie prenante de la définition et de la mise en œuvre des actions en lien avec la mobilisation interfédérale du 28 septembre, co-organisant notamment la conférence de presse de lancement et le rassemblement de la place du Palais-Royal à Paris.

Rentrée sociale

Dans le cadre de la sortie du Document de rentrée sociale, publication annuelle de référence du réseau Uniopss-Uriopss, l'Uniopss a tenu sa traditionnelle conférence de presse, le 22 septembre. Face à une dizaine de journalistes, elle a fait part de ses inquiétudes quant aux différents secteurs qu'elle représente.

UN NOUVEAU CYCLE D'ÉMISSIONS SUR SOLIDARITÉS TV

Débattre, partager, mettre en valeur le pouvoir d'agir des associations... Tels sont les objectifs de Solidarités TV, la web-TV lancée par l'Uniopss en 2021, avec le soutien du Crédit Coopératif. Après une première série d'émissions consacrée à l'innovation associative, un nouveau cycle a été programmé en 2022, avec pour fil rouge : « Les associations au cœur de la société ». Objectif : mettre en dialogue les préoccupations des Français avec les priorités des acteurs de la solidarité. Les 4 émissions diffusées en direct sur la chaine YouTube Solidarités TV se sont ainsi intéressées à des sujets majeurs, comme le vieillissement de la population et les politiques de l'autonomie, la santé ou encore la jeunesse.

Présentée sous forme de plateau-TV et émaillée de nombreux reportages de terrain, Solidarités TV a donné la parole à des experts, des penseurs issus d'horizons variés, ainsi que des acteurs associatifs et des personnes concernées. L'audience des émissions le jour du direct est en hausse (400 personnes en moyenne contre 300 l'an dernier). L'ensemble des vidéos mises en ligne sur la chaine depuis janvier 2021 totalisent quant à elles près de 15 600 vues.

En Bref

Baromètre « Les Français et la protection sociale ». En amont de l'élection présidentielle, l'Uniopss et le groupe VYV, ont réalisé, avec Viavox, et publié le 7 mars, un baromètre sur la perception et les attentes des Français en matière de protection sociale. Aspirant à un renforcement de notre modèle solidaire, les Français ont appelé à mettre davantage ce sujet au cœur des débats.

Revue Union Sociale. Des dossiers transversaux ont été publiés : autour du monde d'après, de l'attractivité des métiers, du combat contre les inégalités, de l'autonomie, de la solidarité, du système de santé, de la crise ukrainienne, du développement durable...

Productions en ligne. Des campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur (www.guide-employeur.fr) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr) ont été conduites en 2022. 70 abonnements (annuels) ont été réalisés.

#QUI PREND SOIN DE NOUS

MÉTIERS DE L'HUMAIN : UN ÉCHO IMPORTANT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

AFIN D'ACCOMPAGNER LES MOBILISATIONS AUTOUR DE LA CRISE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN QUI ONT PONCTUÉ L'ANNÉE 2022, l'Uniopss a coordonné des campagnes de communication sur les réseaux sociaux, fortement relayées, notamment par les adhérents nationaux et les unions régionales.

« *Elle m'aide au quotidien… qui reconnait son engagement ?* » : cette première campagne qui s'est déployée durant la semaine du 24 janvier a mis en scène, chaque jour, un ou une professionnel(le) aux côtés d'une personne en situation de vulnérabilité, cette dernière interpellant l'opinion sur l'engagement non reconnu de ces personnes qui font vivre la solidarité au quotidien.

Une seconde campagne a été diffusée dans le cadre de la mobilisation nationale interfédérale du 28 septembre. Objectif : sensibiliser le grand public sur celles et ceux qui prennent soin et se sentent abandonnés.

Le *#QuiPrendSoindeNous* a envahi les réseaux sociaux, mais aussi les banderoles réalisées pour les rassemblements qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire.

Ces campagnes ont bénéficié d'un fort taux d'engagement et ont été citées dans différents média.

UNE VISIBILITÉ GRANDISSANTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Cette année encore, l'Uniopss a renforcé sa notoriété grâce à sa stratégie d'influence sur les réseaux sociaux. Ses prises de position, actions et mobilisations ont généré de nombreuses interactions (attractivité des métiers, protection de l'enfance, assurance chômage, déconjugalisation de l'AAH, lutte contre la pauvreté…).

L'Uniopss compte ainsi, au 31 décembre 2022, 9 730 abonnés à son compte Twitter (+977 par rapport au 31/12/2021), 15 460 abonnés sur LinkedIn (+4 962) et 983 abonnés sur Facebook (+183).

Elle a publié 640 tweets durant l'année 2022 et a été mentionnée 1 195 fois.

Globalement, les lettres ouvertes, communiqués de presse et tribunes collectives donnent lieu à de forts taux d'engagement, sans oublier, pour cette année 2022, les mobilisations autour des métiers de l'humain (229 republications sur LinkedIN pour le seul post d'interpellation interfédérale d'Élisabeth Borne).

REFONTE DES SI DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS : DES AVANCÉES IMPORTANTES

Mise en production du progiciel du réseau Uniopss Uriopss

Depuis le 13 décembre, 3 structures pilotes (Uriopss Centre, Uriopss Bourgogne-Franche-Comté et Uniopss) bénéficient d'une nouvelle solution pour la gestion de leurs contacts, de leurs adhésions/cotisations, de leur comptabilité, ainsi que pour la gestion commerciale. Le déploiement au sein du réseau se poursuivra en 2023.

Lancement du projet « Base d'expertises »

Il s'agit de se doter d'un nouvel outil de base de données de connaissances centralisant les contenus d'expertises produits par le réseau Uniopss-Uriopss. Après le cadrage du projet, ont été menées les premières étapes stratégiques : définition du périmètre du projet ; périmètre de l'expertise (domaines et définition).

Chiffres-clés 2022

L'UNIOPSS EN ACTIONS

23 numéros de cette newsletter électronique gratuite (**1 110** abonnés).

RELATIONS PRESSE

32 communiqués de presse ; **258** retombées médiatiques nationales (dont **65** au titre du Collectif ALERTE), **44** retombées médiatiques grand public (dont **28** pour le Collectif ALERTE), environ **28** retombées médiatiques (presse et TV) pour la Semaine Bleue (**706** retombées presse régionales) et **17** pour le Prix Chronos de Littérature.

CLUB DES PARTENAIRES

12 membres (Banque populaire, Groupe CEGI, Caisse des Dépôts, Harmonie Mutuelle ESS, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Macif, Apogées, Société Générale, Sogama, La Banque Postale).

PORTAILS ET SITES INTERNET DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

227 774 visiteurs différents et **531 556** pages vues sur les portails web du réseau (dont **60 387** visiteurs différents et **108 578** pages vues sur le seul portail de l'Uniopss) ; **2 047** fiches d'expertise produites, dont **310** fiches nationales et **901** fiches régionales.

ANIMATION DU RÉSEAU

5 réunions du groupe des documentalistes-webmaster ; **4** réunions du groupe Communication.

PARTIE 3

RAPPORT FINANCIER 2022

RAPPORT FINANCIER 2022

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA TENUE DU CONGRÈS DE RENNES TANT ATTENDU EN MAI 2022

Nelly David, Trésorière

L'année 2022 a été clôturée par un résultat bénéficiaire de **162 K€**.

L'ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET

Il s'explique principalement par :

- **Produits : -167 K€ dont principalement :**
  - L'appel à projet Deffinum qui n'a pas vu le jour : -83 K€
  - La subvention du secrétariat d'État à l'ESS diminuée de moitié par rapport au budget : -45 K€
  - Moins de contrats Service Civique que le budget n'en prévoyait : -148 K€
  - Une offre de formation de l'OF Uniopss qui n'a pas vu le jour en 2022 : -38 K€
  - Un Congrès à Rennes qui a permis des recettes plus importantes que prévu : +107 K€
  - Des cotisations Adhérents nationaux en hausse, suite à une stratégie de recherche de nouveaux adhérents : +11 K€
  - Une nouvelle politique tarifaire sur les cotisations Semaine Bleue : +18 K€

- **Charges : -321 K€ dont principalement :**
  - Les honoraires liés à l'appel à projet Deffinum : -65 K€
  - Les charges de missions et réceptions : -46 K€ (dont -35 K€ en lien avec le Congrès : charges peut être surestimées)
  - Les charges globales de personnel (brut chargé), du fait du non remplacement de personnel ayant quitté l'Uniopss notamment : -184 K€

	RÉEL 2022	BUDGET 2022	RÉEL 2021	BUDGET 2021	RÉEL 2020	BUDGET 2020
Produits	4 048 992 €	4 215 977 €	3 919 977 €	3 824 412 €	3 464 723 €	3 924 168 €
Charges	3 886 430 €	4 207 647 €	3 698 606 €	3 824 412 €	3 558 005 €	3 924 168 €
Résultat	+162 562 €	8 330 €	+221 371 €	0 €	-93 282 €	0 €

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

- **Congrès de Rennes :** Le Congrès de Rennes, prévu initialement en avril 2020, a pu enfin se tenir en mai 2022. Le résultat positif de 150 K€ environ, marque un retour post-crise sanitaire encourageant, et traduit une mobilisation du réseau.
- **Investissement :** L'année 2022 est marquée par la poursuite des travaux du projet de CRM (logiciel de gestion des adhérents/usagers) pour le réseau (validé fin mars 2019, mis en place par une convention avec chaque Uriopss en 2019, avec un contrat unique entre l'Uniopss et le prestataire). La mise en production, pour les trois premières structures pilotes a eu lieu le 13/12/2022. Le déploiement pour l'ensemble du réseau est prévu en 2023 et 2024. L'amortissement des investissements ne débutera que lorsque toutes les structures seront déployées.

RÉALISÉ 2022 VERSUS RÉALISÉ 2021

L'année 2022 ne peut être comparée à 2021, puisque c'est une année de Congrès, lequel s'est enfin tenu en mai 2022 à Rennes.

Le résultat peut être attribué principalement au Congrès qui génère des recettes, et aux économies de charges de personnel, en lien avec les vacances ponctuelles de poste de conseillère technique et le non remplacement de la Directrice adjointe en charge de la Formation et des Processus RH.

Résultat d'exploitation : +214 K€

Produits

- Une stabilité des subventions d'exploitation qui s'explique principalement par une demande significative de FSE 2022 en lien avec une stabilité de l'équipe CRDLA (versus vacance de poste en 2021), compensée en partie par la baisse de la subvention du HCESSIS (-45 K€) et la non réalisation du projet Deffinum.
- Les inscriptions au Congrès, après deux ans de crise sanitaire, ont été plus importantes qu'au Congrès de Tours en 2018.
- Les cotisations Uriopss sont en baisse cette année encore, mais ne le seront plus en 2023 (reprise prévue sur le budget 2023), en répercussion de la reprise d'activité de 2021, sans pour autant atteindre encore le niveau d'avant la crise sanitaire en 2019.
- Les cotisations des Adhérents nationaux sont en hausse, en lien avec une politique de recherche de nouveaux adhérents, pour assoir le plaidoyer de l'Uniopss dans tous les secteurs de la solidarité.

Cotisations	RÉEL 2022	RÉEL 2021	RÉEL 2020	RÉEL 2019	RÉEL 2018
Uriopss	786 446 €	897 873 €	926 420 €	1 007 231 €	1 029 423 €
Adhérents	410 383 €	347 818 €	344 164 €	339 790 €	360 624 €

Détail des financements publics, nationaux et européens :

FINANCEURS	MONTANT SUR LE BUDGET 2022	MONTANT RÉEL 2022
FSE- CRDLA	100 000 €	115 000 €
DGCS-DIHAL	470 000 €	470 000 €
DGCS-DIHAL -CRPA	48 816 €	48 816 €
DGCS-EAPN	0 €	12 000 €
CNAF	153 000 €	153 000 €
HCESSIS - CRDLA	107 000 €	95 000 €
HCESSIS - secrétariat d'État à la Jeunesse	90 000 €	45 000 €
DPJJ	35 000 €	35 000 €
MINISTÈRE DU LOGEMENT DGALN DHUP	40 000 €	40 000 €
CDC - CRDLA	45 000 €	45 000 €
CDC subvention de fonctionnement - issus de la transformation de l'apport avec droit de reprise en subvention de fonctionnement sur 5 ans 2019-2023	60 000 €	60 000 €
CONVENTION CNAV Semaine Bleue et Prix Chronos	23 500 €	23 500 €
SOFIA Prix Chronos de Littérature	10 000 €	15 000 €
MINISTERE DE LA CULTURE Prix Chronos de Littérature	15 000 €	15 000 €
DGCS pour la Semaine Bleue	15 000 €	35 000 €
FONJEP	14 328 €	14 328 €
CDC- Appel à projet DEFFINUM	83 000 €	0 €
CCMSA	7 500 €	0 €
AGIRC-ARCCO	3 000 €	0 €
TOTAL	1 320 144 €	1 221 644 €

Charges

- **Autres charges externes :** en hausse logique par rapport à 2021 (année 2022 d'un Congrès), et avec des déplacements qui reprennent progressivement.

- **Charges de personnel** (rémunération brute : 1 365 K€, hors indemnités de stages). C'est la charge la plus importante, dont la hausse par rapport à 2021 (+43 K€) est due notamment à la revalorisation salariale de près de 3 % au 01/07/2022.

Résultat Financier : -22 K€

Produits
- Intérêts du compte sur livret : **+1 K€.**

Charges
- Intérêts de l'emprunt sur l'usufruit de l'immeuble du 15 rue Albert (2 millions d'euros souscrit en 2007 ; fin prévue en 2028, du fait d'un décalage d'un an compte tenu de la crise sanitaire) : **-23 K€.**

Résultat exceptionnel : -29 K€

Produits
- Diverses régularisations : **+6 K€.**

Charges
- Dont l'annulation de factures à établir pour Don en Confiance sur années antérieures (*versus* la reprise d'une provision sur créances): **-36 K€.**

SITUATION PATRIMONIALE AU 31/12/2022

Actif

L'immobilisation en cours correspond à la part financée par l'Uniopss dans le nouveau projet de logiciel CRM et amortissable sur une durée d'amortissement de 5 ans. La mise en service du logiciel à l'ensemble des structures du réseau Uniopss-Uriopss a été reportée courant 2023 voire 2024.

Les créances à recouvrer au 31/12/2022 s'élèvent à 403 K€.

Le travail de recouvrement se poursuit, avec la volonté forte que la cotisation traduise un engagement réel des adhérents sur le projet de l'Uniopss.

La trésorerie s'est dégradée du fait que le Congrès ayant enfin eu lieu, les charges afférant à l'événement ont dû être réglées.

Passif

Les fonds Propres retrouvent un montant positif compte tenu du résultat positif de l'exercice, et s'établissent à +89 K€.
Pour mémoire, l'apport de la Caisse des Dépôts de 2009 a été partiellement reclassé en 2019, en Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit pour 200 K€, remboursables en 4 annuités de 50 K€. Compte tenu de la crise sanitaire, la seconde échéance a été versée en mars 2022.

La partie transformée en subvention de partenariat (300 K€ en 2019) a été reconnue à hauteur de 60 K€ en subvention d'exploitation. Le solde, soit 60 K€, figure en produits constatés d'avance.

Les provisions constituées pour 72 K€ permettent de couvrir les indemnités de départs à la retraite.

Les fonds dédiés correspondent aux subventions non encore utilisées au titre de projets 2022.

Les dettes sociales sont en baisse de 21 K€ par rapport à 2021.

Les produits constatés d'avance de 174 K€ ont fortement baissé fin 2022, dont 60 K€ d'avance CDC, 92 K€ de financement des dépenses informatiques du réseau qui seront mises en service en 2023 voire 2024.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'ANNÉE 2022 PRÉSENTE UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE D'ENVIRON +162 K€, EN GRANDE PARTIE DÛ AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION QUI EST CRÉDITEUR (+214 K€), EN LIEN AVEC LA TENUE DU CONGRÈS DE RENNES EN MAI 2022 (Pour rappel résultat Congrès : +150 K€, hors charges de personnel).

Ce résultat d'exploitation ne doit pas faire baisser la vigilance sur le modèle économique de l'Uniopss.

LES CHANTIERS TRANSVERSAUX AU NIVEAU DU RÉSEAU (OUTIL CRM EN COMMUN NOTAMMENT, MISE EN PLACE DU LMS) PERMETTENT DE SE PROJETER SUR UNE RÉELLE MUTUALISATION, et les cotisations doivent continuer d'être recouvrées de façon plus normale, avec un suivi plus régulier.

LE MAINTIEN DES RESSOURCES LIÉES AUX COTISATIONS DES URIOPSS ET DES ADHÉRENTS NATIONAUX EST ESSENTIEL À NOTRE ÉQUILIBRE FINANCIER. Les uns et les autres sont appelés à la plus grande rigueur, dans l'application des règles fixées et à une grande ponctualité pour le paiement de leurs échéances.

LA CRISE SANITAIRE MONDIALE DE LA COVID-19 A ENCORE UNE INCIDENCE SUR LES FINANCES DE L'UNIOPSS : report du Congrès 2020, en mai 2022, avec un décalage dans les comptes des produits afférant (charges et produits constatés d'avance), et non-retour à fin 2022 du niveau de cotisations des Uriopss avant la crise.

IL EST À NOTER QUE LES FONDS PROPRES SUR 2022 SONT À UN RETOUR POSITIF, et nous devons nous en réjouir.

Cela ne doit pas cependant nous faire oublier que le décalage du remboursement d'emprunt de l'usufruit, et le remboursement de la CDC sur l'apport avec droit de reprise, vont mettre la trésorerie en tension sur 2023.

BILAN AU 31/12/2022

ACTIF		Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	***Immobilisations incorporelles***				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	1 874 630	1 439 039	435 591	529 323
	Concessions, brevets et droits similaires	600 288	600 288		23 950
	Autres immobilisations incorporelles	1 440	1 440		
	Immobilisations incorporelles en cours	31 946		31 946	20 852
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 435	3 026	409	644
	Autres immobilisations corporelles	1 588 847	1 469 271	119 576	126 736
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées	27 221		27 221	27 221
	Autres titres immobilisés	7 298		7 298	7 298
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	41 539		41 539	37 424
	TOTAL I	**4 176 644**	**3 513 064**	**663 580**	**773 448**
ACTIF CIRCULANT	**Comptes de liaison** II				
	Stocks et encours	41 995	35 320	6 675	13 103
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	442 577	39 180	403 397	481 704
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	259 078		259 078	106 064
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	746 373		746 373	1 018 391
	Charges constatées d'avance	170 172		170 172	293 032
	TOTAL III	**1 660 196**	**74 500**	**1 585 696**	**1 912 295**
	Frais d'émission des emprunts IV				
	Primes de remboursement des obligations V				
	Écarts de conversion actif VI				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**5 836 840**	**3 587 565**	**2 249 276**	**2 685 743**

	PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	***Fonds propres sans droit de reprise***			
	Fonds propres statutaires		14 330	14 330
	Fonds propres complémentaires		45 735	45 735
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Écarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		339 622	339 622
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		-472 644	-694 015
	Excédent ou déficit de l'exercice		162 562	221 371
	Situation nette		**89 605**	**-72 957**
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL I		**89 605**	**-72 957**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**Comptes de liaison**	**II**		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		10 798	38 929
	TOTAL III		**10 798**	**38 929**
PROVI-SIONS	Provisions pour risques			28 155
	Provisions pour charges		71 697	62 292
	TOTAL IV		**71 697**	**90 447**
EMPRUNTS ET DETTES	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 028 347	1 113 371
	Emprunts et dettes financières diverses		5 294	5 294
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		371 321	289 762
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		408 201	429 696
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 500	8 160
	Autres dettes		45 906	81 511
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		173 607	701 530
	TOTAL V		**2 077 175**	**2 629 324**
	Écarts de conversion passif	VI		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		**2 249 276**	**2 685 743**

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**1 292 629**	**1 322 587**
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	**157 261**	**184 195**
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	**573 128**	**154 091**
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	**1 617 038**	**1 663 768**
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	**122 362**	**344 046**
Utilisations des fonds dédiés	**38 929**	**39 557**
Autres produits	**240 225**	**184 327**
TOTAL I	**4 041 571**	**3 892 570**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	**1 255 233**	**909 366**
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	**163 636**	**159 510**
Salaires et traitements	**1 371 279**	**1 332 816**
Charges sociales	**692 444**	**710 280**
Dotations aux amortissements et dépréciations	**204 172**	**230 473**
Dotations aux provisions	**9 405**	**26 502**
Reports en fonds dédiés	**10 798**	**38 929**
Autres charges	**120 735**	**239 769**
TOTAL II	**3 827 703**	**3 647 644**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**213 868**	**244 926**

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		866	369
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III		**866**	**369**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		23 022	22 838
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV		**23 022**	**22 838**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		**-22 156**	**-22 469**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		**191 712**	**222 457**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		6 554	27 038
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V		**6 554**	**27 038**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		35 704	25 659
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 465
TOTAL VI		**35 704**	**28 125**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-29 150**	**-1 086**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		**4 048 992**	**3 919 977**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		**3 886 430**	**3 698 606**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**162 562**	**221 371**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ILS NOUS SOUTIENNENT

En 2022, l'Uniopss est soutenue financièrement par :

- **L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**
- **L'AGIRC-ARRCO**
- **AUTONOMII**
(au titre du Prix Chronos de littérature)
- **LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS BANQUE DES TERRITOIRES**
- **LA CNAF**
Caisse nationale des allocations familiales
- **LA CNAV**
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- **LA DIHAL**
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- **LA DGCS**
Direction générale de la Cohésion sociale – Ministère des Solidarités et de la Santé
- **LA DGALN**
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature – Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- **LA DPJJ**
Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse – Ministère de la Justice
- **LA FONDATION BERGER-LEVRAULT**
(au titre du Prix Chronos de littérature)
- **LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF**
- **LA FONDATION JM BRUNEAU**
- **LA FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER**
(au titre du Prix Chronos de littérature)
- **LE FONJEP**
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- **LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**
(au titre du Prix Chronos de littérature)
- **LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE**
- **LA SOFIA**
Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (au titre du Prix Chronos de littérature)

Le Club des partenaires de l'Uniopss

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE DE L'UNIOPSS (AU 31 MARS 2023)

COMITÉ DE DIRECTION

- **Directeur général :** Jérôme Voiturier
- **Adjointe au directeur général, responsable de la Mission de Recherche et Prospective :** Christine Chognot
- **Directrice administrative et financière :** Caroline Gaches-Bourgeois
- **Directrice de la communication :** Valérie Mercadal

- **Assistante du président et du directeur général :** Laura Scharr

MISSION DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

- **Adjointe au directeur général, responsable de la Mission de Recherche et Prospective :** Christine Chognot
- **Assistante :** Annick Chuffart

DIRECTION PLAIDOYER, POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉSEAU ASSOCIATIF

- **Directeur général :** Jérôme Voiturier
- **Conseillère technique Hébergement-Logement :** Jeanne Dietrich
- **Conseillère technique Autonomie :** Priscille Laurent
- **Conseillère technique Santé-ESMS :** Marion Munch
- **Conseillère technique Lutte contre les exclusions :** Charlotte Penot
- **Conseillère technique Enfances, Familles, Jeunesses :** Alexandra Andres
- **Conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours :** Isabelle Léomant
- **Conseiller technique Vie associative-ESS-Europe :** Jérôme Voiturier
- **Conseiller technique Gestion-Tarification-Régulation :** Joseph Ezin-Wota

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches-Bourgeois
- **Assistante RH :** Annick Chuffart
- **Comptable :** Christelle Roptin
- **Aide-comptable :** Serge Raymond
- **Chargés de mission CRDLA Solidarités – Santé :** Alexandre Ramolet et Florence M'Sili
- **Chargée de mission Service Civique :** Julie Pineau
- **Équipe d'assistantes :** Naïma Abdelmalek, Fabienne Caliari, Doris Dégerit, Odile Torri
- **Services généraux :** Laurent Picheray et Assétou Keita

DIRECTION COMMUNICATION ET INFORMATION

- **Directrice de la communication :** Valérie Mercadal
- **Responsable de la gestion de l'information et des projets numériques :** Barbara Cormand
- **Responsable des ressources et des processus du SI :** Karim Moussaoui
- **Responsable des publications et des productions audiovisuelles :** Antoine Janbon
- **Responsable marketing et communication :** Antoine Sourdeix
- **Chargée de mission Prix Chronos de littérature :** Béatrice de Lavenne
- **Chargée de communication (contrat en alternance) :** Alexia Exurville
- **Assistante :** Marie-Alexandrine Louis-François

Coordonnées de l'équipe opérationnelle de l'Uniopss :
www.uniopss.asso.fr/Rubrique « Nous connaître »/Annuaire de l'équipe

UNIOPSS
15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00
contact@uniopss.asso.fr

www.uniopss.asso.fr

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les Solidarités

Réalisation : Agence-Bolivie.fr – **Crédits photos :** Françoise Stijepovic, Michel Le Moine, DR.